



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale  
24 octobre 2018  
Français  
Original : anglais

### **Organe subsidiaire de conseil technique et scientifique**

**Quarante-neuvième session  
Katowice, 2-8 décembre 2018**

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

**Mise au point et transfert de technologies  
Rapport annuel commun du Comité exécutif  
de la technologie et du Centre-Réseau  
des technologies climatiques**

### **Organe subsidiaire de mise en œuvre Quarante-neuvième session**

**Katowice, 2-8 décembre 2018**

Point 14 b) de l'ordre du jour provisoire

**Mise au point et transfert de technologies  
Rapport annuel commun du Comité exécutif  
de la technologie et du Centre-Réseau  
des technologies climatiques**

## **Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques pour 2018**

### *Résumé*

Le présent rapport rend compte des activités du Comité exécutif de la technologie (CET) et du Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC) et des résultats de leurs travaux respectifs pour 2018, y compris les activités d'appui à la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Il contient une section commune et deux sections distinctes, soit une section se rapportant à chacun des deux organes. Le chapitre du CET rend compte dans les grandes lignes des activités menées par celui-ci en 2018 ainsi que de ses seizième et dix-septième réunions et présente ses principaux messages adressés à la Conférence des Parties (COP) à sa vingt-quatrième session. Le chapitre du CRTC présente les activités menées par cet organe en 2018, rend compte des onzième et douzième réunions de son Conseil consultatif, et contient les principaux messages que le CRTC adresse à la COP à sa vingt-quatrième session. On y trouvera également les informations communiquées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur les questions liées à son rôle en tant qu'autre organisme hôte du CRTC. On trouvera à l'annexe I les recommandations du CET sur les voies à suivre et les mesures à prendre, compte tenu des résultats des réunions techniques d'experts sur les mesures d'atténuation. L'annexe II contient les contributions du CET à la vingt-quatrième session de la COP pour ce qui est du bilan de la mise en œuvre et le niveau d'ambitions d'ici à 2020. L'annexe III contient les contributions du CET au dialogue Talanoa.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Rappel .....	1–7	3
A. Mandat .....	1–5	3
B. Objet du rapport.....	6	3
C. Mesures que pourraient prendre les organes subsidiaires .....	7	4
II. Section commune du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques.....	8–14	4
III. Rapport sur les activités et les résultats du Comité exécutif de la technologie en 2018.....	15–70	5
A. Questions d’organisation .....	15–17	5
B. Mise à jour et exécution du plan de travail glissant du Comité exécutif de la technologie pour 2016-2018.....	18–52	6
C. Difficultés et enseignements tirés .....	53–59	12
D. Suivi et évaluation des résultats obtenus dans le cadre des mandats du Comité exécutif de la technologie .....	60–61	13
E. Principaux messages adressés à la Conférence des Parties.....	62–70	13
IV. Rapport sur les activités et les résultats du Centre-Réseau des technologies climatiques pour 2018.....	71–140	15
A. Questions d’organisation : réunions et composition du Conseil consultatif .....	71–76	15
B. Activités du Centre-Réseau des technologies climatiques.....	77–100	17
C. Structure du Centre-Réseau des technologies climatiques.....	101–120	20
D. Difficultés et enseignements tirés .....	121–132	24
E. Principaux messages adressés à la Conférence des Parties.....	133–140	25
 Annexes		
I. Recommendations of the Technology Executive Committee on ways forward and actions to be taken based on the outcomes of the technical expert meetings on mitigation .....		27
II. Inputs of the Technology Executive Committee to the stocktake on pre-2020 implementation and ambition taking place at the twenty-fourth session of the Conference of the Parties .....		28
III. Inputs of the Technology Executive Committee to the Talanoa Dialogue .....		30

## I. Rappel

### A. Mandat

1. À sa seizième session, la Conférence des Parties (COP) a établi le Mécanisme technologique, constitué du Comité exécutif de la technologie (CET) et du Centre- Réseau des technologies climatiques (CRTC), afin de faciliter une action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies de façon à soutenir les mesures d'atténuation et d'adaptation en vue d'assurer l'application intégrale de la Convention<sup>1</sup>.
2. À sa dix-septième session, la COP a demandé au CET et au CRTC d'élaborer des modalités de rédaction d'un rapport annuel commun et demandé au secrétariat de diffuser le rapport annuel commun pour que la COP l'examine par l'intermédiaire de ses organes subsidiaires<sup>2</sup>. En conséquence, le CET et le CRTC sont convenus des procédures de rédaction de leur rapport annuel commun<sup>3</sup>.
3. À sa vingtième session, la COP a décidé que le CET et le CRTC continueraient d'élaborer un rapport annuel commun pour lui rendre compte, par l'intermédiaire des organes subsidiaires, de leurs activités respectives et de l'accomplissement de leurs fonctions respectives<sup>4</sup>.
4. À sa vingt et unième session, la COP a invité le CET et le Conseil consultatif du CRTC à actualiser les procédures de rédaction de la section commune de leur rapport annuel commun<sup>5</sup>. Ces procédures ont été dûment actualisées et la COP, à sa vingt-troisième session, en a pris note<sup>6</sup>.
5. À sa vingt-troisième session, la COP a demandé au CET et au CRTC d'inclure dans leur rapport annuel commun, après consultation des champions de haut niveau de l'action mondiale en faveur du climat, des recommandations à l'intention des Parties et des autres organisations sur les voies à suivre et les mesures à prendre, compte tenu des résultats des réunions techniques d'experts<sup>7</sup>.

### B. Objet du rapport

6. On trouvera dans le présent rapport annuel commun du CET et du CRTC pour 2018 les éléments ci-après :
  - a) Une section commune du CET et du CRTC (sect. II) ;
  - b) Une section sur les activités et les résultats du CET en 2018, y compris les principaux messages adressés à la COP à sa vingt-quatrième session. Cette section, qui rend compte des résultats des seizième et dix-septième réunions du CET et de ses activités intersessions, comporte aussi des informations sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de son mandat et les enseignements tirés à ce sujet ainsi que sur le suivi et l'évaluation des incidences de cette mise en œuvre (sect. III) ;
  - c) Une section sur les activités et les résultats du CRTC en 2018, y compris les principaux messages adressés à la COP à sa vingt-quatrième session. Cette section, qui rend compte des résultats des onzième et douzième réunions et des activités intersessions du Conseil consultatif du CRTC, comporte aussi des informations sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du mandat du CRTC et les enseignements tirés à ce sujet, ainsi que des informations communiquées par le Programme des Nations Unies pour

<sup>1</sup> Décision 1/CP.16, par. 117.

<sup>2</sup> Décision 2/CP.17, par. 142 et 143.

<sup>3</sup> FCCC/SB/2013/1, par. 3.

<sup>4</sup> Décision 17/CP.20, par. 4.

<sup>5</sup> Décision 12/CP.21, par. 2.

<sup>6</sup> Décision 15/CP.23, par. 4.

<sup>7</sup> Décision 13/CP.23, par. 4.

l'environnement (PNUE) sur les questions relatives à son rôle en tant qu'autre organisme hôte du CRTC (sect. IV)<sup>8</sup>.

### C. Mesures que pourraient prendre les organes subsidiaires

7. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) souhaiteront peut-être examiner le présent rapport annuel commun du CET et du CRTC pour 2018 et recommander un projet de décision sur cette question pour examen et adoption à la vingt-quatrième session de la COP.

## II. Section commune du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques

8. Le CET et le CRTC ont continué d'intensifier leur collaboration en 2018 pour renforcer les activités du Mécanisme technologique et catalyser l'action de la communauté internationale en vue d'atteindre les objectifs de la Convention et de l'Accord de Paris. Cette collaboration continuera d'aider les Parties à renforcer leur action en matière de mise au point et de transfert des technologies, en particulier en promouvant la coopération et les partenariats technologiques.

9. Le CET et le CRTC ont contribué à faire progresser la recherche-développement et la démonstration (R-D/D) de technologies climatiques, en aidant ainsi à la mise en œuvre de l'Accord de Paris. De concert avec le Fonds vert pour le climat, ils ont organisé un dialogue thématique sur la promotion d'incubateurs et d'accélérateurs de technologies climatiques dans les pays en développement et ont élaboré une note d'orientation sur la question. Ces initiatives ont aidé le Fonds vert pour le climat à définir des modalités de financement de tels incubateurs et accélérateurs, le but étant en dernière analyse d'améliorer la capacité de ces pays d'innover en matière de technologies climatiques. Les organes du Mécanisme technologique et le Fonds vert pour le climat ont également participé à une réunion d'experts du CRTC sur les dispositifs nationaux d'innovation et à une équipe spéciale du CET sur l'innovation et la R-D/D.

10. Le CET et le CRTC ont continué de renforcer les relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier selon d'autres modalités également : les Présidents du CET et du Conseil consultatif du CRTC ont participé à la réunion annuelle du Fonds vert pour le climat avec les organes constitués au titre de la Convention, tenue pendant la vingt-troisième session de la COP, afin de renforcer la coopération entre le Fonds et le Mécanisme technologique ainsi que la cohérence de leur action.

11. Comme suite à la décision 13/CP.23, le CET et le CRTC ont intensifié leur participation au processus d'examen technique des mesures d'atténuation. Ils ont fourni des contributions sur des sujets intéressant ce processus jusqu'à l'échéance de 2020 et ont accueilli conjointement plusieurs réunions techniques d'experts régionales auxquelles ils ont pris part et qui étaient organisées en lien avec la Semaine du climat en Afrique, la Semaine du climat en Amérique latine-Caraïbes et le Forum régional du CRTC pour les entités nationales désignées de la région Asie-Pacifique. Le CET et le CRTC ont également rencontré, en marge de la première partie de la quarante-huitième session du SBSTA et du SBI, les présidents de ces deux organes, les champions de haut niveau et les Coprésidents du Comité de l'adaptation afin d'échanger des vues sur le processus d'examen technique. Les résultats de ces travaux seront intégrés dans les plans de travail et activités respectifs du CET et du CRTC.

12. Le CET et le CRTC ont continué d'appuyer les activités relatives aux évaluations des besoins technologiques, notamment en travaillant de concert avec le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts des PMA – LEG) pour étudier comment les pays peuvent harmoniser ces évaluations avec les plans nationaux d'adaptation (PNA). Le CET a également coopéré avec le CRTC et le Partenariat

<sup>8</sup> Décision 14/CP.18, par. 10.

PNUE-Université technique du Danemark<sup>9</sup> pour organiser un atelier sur les évaluations des besoins technologiques en lien avec le Forum régional du CRTC pour les entités nationales désignées en Afrique.

13. Durant la première partie de la quarante-huitième session du SBSTA et du SBI, le CET et le CRTC ont participé au dialogue sur les questions de genre pour débattre de la façon d'intégrer ces considérations dans leurs travaux. Ces deux organes étaient également représentés à la deuxième réunion du Comité de Paris sur le renforcement des capacités (CPRC), qui a examiné les moyens de renforcer la collaboration entre tous les organes constitués au titre de la Convention.

14. Le CET et le CRTC poursuivront leur collaboration en 2019 dans le cadre des orientations fournies par la COP pour aider les Parties à mettre en œuvre l'Accord de Paris. Ils continueront également d'aider les Parties à appliquer les éléments relatifs à la technologie de leurs contributions déterminées au niveau national et de leurs PNA.

### **III. Rapport sur les activités et les résultats du Comité exécutif de la technologie en 2018**

#### **A. Questions d'organisation**

##### **1. Composition du Comité**

15. À sa seizième réunion, le CET a élu M<sup>me</sup> Claudia Octaviano Villasana (Mexique) Présidente pour 2018. Entre ses seizième et dix-septième réunions, il a également élu M<sup>me</sup> Dinara Gershinkova (Fédération de Russie) Vice-Présidente pour 2018. Le CET a remercié M. Michael Rantil (Suède) et M<sup>me</sup> Duduzile Nhlengethwa-Masina (Eswatini), respectivement Président et Vice-Présidente du CET en 2017, pour la manière dont ils ont su diriger les travaux du Comité exécutif et lui permettre ainsi de s'acquitter efficacement de sa mission pendant les douze mois précédents. On trouvera sur le site Web de la Convention la liste des membres du CET, ainsi que la durée de leurs mandats respectifs<sup>10</sup>.

##### **2. Dispositions prises pour les réunions du Comité exécutif de la technologie et les manifestations connexes**

16. Le CET a tenu deux réunions en 2018 : la seizième, du 13 au 16 mars, et la dix-septième, du 25 au 28 septembre, l'une et l'autre à Bonn (Allemagne). À sa seizième réunion, le CET a organisé un dialogue thématique sur la promotion d'incubateurs et d'accélérateurs des technologies climatiques dans les pays en développement<sup>11</sup> ainsi qu'une session conjointe avec le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques.

17. Les débats plénières du CET ont fait l'objet d'une diffusion en direct et à la demande sur le Web. À l'invitation du CET, les observateurs des Parties et les organisations ayant le statut d'observateur ont fait part de leurs vues sur les questions à l'examen. Des représentants du CRTC et de son Conseil consultatif, du secrétariat du Fonds vert pour le climat et du secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ont également participé aux réunions du CET. Les documents de séance, les exposés présentés lors des réunions, les retransmissions des séances et les rapports des réunions peuvent être consultés sur le site du mécanisme d'échange d'informations sur les technologies (TT:CLEAR)<sup>12</sup>.

<sup>9</sup> Ce Partenariat, dénommé auparavant Centre Risoe du PNUE, opère dans le cadre d'un accord tripartite entre le Ministère danois des affaires étrangères, l'Université technique du Danemark (DTU) et le PNUE.

<sup>10</sup> [http://unfccc.int/bodies/election\\_and\\_membership/items/6558.php](http://unfccc.int/bodies/election_and_membership/items/6558.php).

<sup>11</sup> Voir [http://unfccc.int/ttclear/events/2018\\_event2](http://unfccc.int/ttclear/events/2018_event2).

<sup>12</sup> <http://unfccc.int/ttclear/tec/meetings.html>.

## **B. Mise à jour et exécution du plan de travail glissant du Comité exécutif de la technologie pour 2016-2018**

### **1. Mise à jour du plan de travail glissant du Comité exécutif de la technologie pour 2016-2018**

18. Adopté à la douzième réunion du CET et mis à jour à sa quatorzième réunion, le plan de travail glissant du Comité pour la période 2016-2018 a été actualisé à la seizième réunion de cet organe afin d'y inclure les nouvelles activités<sup>13</sup> découlant des mandats qui lui avaient été confiés l'année précédente par la COP et les organes subsidiaires, ainsi que les activités qui s'étaient dégagées pendant la mise en œuvre du plan de travail jusqu'à ce stade.

19. Le plan de travail glissant actualisé du CET tient compte des nouveaux mandats qui lui sont confiés ainsi que des orientations formulées par la COP et les organes subsidiaires et vise à maintenir la pertinence et l'efficacité des travaux qu'il accomplit conformément à son mandat et à ses fonctions. Les activités du CET restent organisées en trois secteurs d'activité<sup>14</sup> et le Comité continue de mener des travaux dans les six domaines thématiques suivants : adaptation, financement des technologies climatiques, questions nouvelles et intersectorielles, innovation et R-D/D, atténuation et évaluation des besoins technologiques.

### **2. Exécution du plan de travail glissant du Comité exécutif de la technologie en 2018**

20. Conformément à son plan de travail glissant, en 2018, le CET a mené des travaux de fond dans les six domaines thématiques énumérés ci-dessus.

21. Le CET a continué de mener ses activités intersessions par l'intermédiaire d'équipes spéciales thématiques mises en place pour soutenir l'exécution du plan de travail glissant. La composition et le mandat des équipes spéciales (2018) peuvent être consultés sur TT:CLEAR<sup>15</sup>. Les équipes spéciales ont bénéficié du concours d'experts désignés par les organisations internationales et les organisations ayant le statut d'observateur.

22. Le CET tient à exprimer sa gratitude aux Parties pour les contributions financières qu'elles lui ont versées afin d'appuyer la réalisation de ses activités, et aux organisations et autres parties prenantes concernées pour leur participation active, qui l'ont aidé à exécuter efficacement son plan de travail glissant en 2018.

#### **a) Adaptation**

##### *i) Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire dans le domaine des technologies d'adaptation et d'atténuation*

23. Le CET a mené une analyse des possibilités d'application de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le domaine des technologies d'adaptation et d'atténuation pour aider les pays à mettre en œuvre leurs contributions déterminées au niveau national et leurs PNA. Ces travaux ont été entrepris en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Ce dernier et le CET ont organisé conjointement deux ateliers sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour l'action en faveur du climat et du développement durable, en lien avec la Semaine du climat en Asie-Pacifique<sup>16</sup> et la Semaine du climat en Amérique latine-Caraïbes<sup>17</sup>. Ils ont également établi une publication conjointe offrant des éclairages sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés susceptibles d'être utiles aux pays qui cherchent à bénéficier de la

<sup>13</sup> Voir [http://unfccc.int/ttclear/misc\\_/StaticFiles/gnwoerk\\_static/TEC\\_documents/844c23809412457d9486aa29c3045e5e/a96f1853d3f04cc6bc28f96d82ce620d.pdf](http://unfccc.int/ttclear/misc_/StaticFiles/gnwoerk_static/TEC_documents/844c23809412457d9486aa29c3045e5e/a96f1853d3f04cc6bc28f96d82ce620d.pdf).

<sup>14</sup> 1) Analyser les questions relatives à la technologie et proposer des recommandations de politique générale ; 2) catalyser l'appui offert et faciliter et promouvoir la coopération et les partenariats technologiques pour renforcer la prise de mesures concrètes ; 3) collaborer avec le CRTC afin de promouvoir la cohérence et les synergies au sein du Mécanisme de technologie.

<sup>15</sup> <http://unfccc.int/ttclear/tec/members.html#Task>.

<sup>16</sup> Voir [http://unfccc.int/ttclear/events/2018\\_event4](http://unfccc.int/ttclear/events/2018_event4).

<sup>17</sup> Voir [http://unfccc.int/ttclear/events/2018\\_event6](http://unfccc.int/ttclear/events/2018_event6).

coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire pour la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national et de leurs PNA<sup>18</sup>. Le lancement de cette publication interviendra lors de la vingt-quatrième session de la COP.

24. Le CET s'est félicité de la collaboration instaurée avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud en 2018. Sur la base de leur publication conjointe, le CET a élaboré les principaux messages et recommandations concernant cette coopération, à l'intention de la vingt-quatrième session de la COP (voir la section III.E ci-dessous).

*ii) Réunions techniques d'experts sur l'adaptation*

25. Le CET a continué de dialoguer avec le Comité de l'adaptation et de contribuer à ses travaux visant à préparer les réunions techniques d'experts sur l'adaptation prévues en 2018, en fournissant des éléments sur la participation accrue du CET au processus d'examen technique des mesures d'adaptation.

**b) Financement des technologies climatiques : relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier de la Convention**

26. À sa vingt-deuxième session, la COP a invité le CET, le CRTC et les entités fonctionnelles du Mécanisme financier à lui fournir, dans leur rapport annuel, des informations sur l'action menée pour renforcer les relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier<sup>19</sup>. En application de cette décision, le CET est convenu d'activités de suivi concernant le financement des technologies climatiques qui contribueraient à raffermir ces relations, notamment en renforçant sa collaboration avec le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Comité permanent du financement.

*i) Collaboration avec le Fonds vert pour le climat*

27. La Présidente du CET a participé à la dix-huitième réunion du Conseil du Fonds vert pour le climat, qui a étudié les différentes modalités selon lesquelles le Fonds pourrait appuyer la recherche-développement collaborative dans les pays en développement, pour donner suite à la décision 13/CP.21. Le Conseil a demandé au secrétariat du Fonds de poursuivre sa collaboration avec le CET et le CRTC, notamment pour mettre en œuvre la décision prise à cette réunion tendant à faciliter le soutien à la mise au point et au transfert de technologies afin qu'il soit plus facile aux pays en développement d'avoir accès aux technologies écologiquement rationnelles et de tirer parti des possibilités en matière de recherche-développement collaborative. En application de cette décision du Conseil du Fonds vert pour le climat, le CET, agissant en collaboration avec le Fonds et le CRTC, s'est penché sur la question des incubateurs et des accélérateurs de technologies climatiques (voir sect. III.B.2 d) ci-dessous).

28. La Présidente du CET a participé à la deuxième réunion annuelle du Fonds vert pour le climat avec les organes constitués au titre de la Convention, qui s'est tenue en parallèle avec la vingt-troisième session de la COP.

*ii) Collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial*

29. Comme il avait été invité à le faire par le SBI à sa quarante-troisième session<sup>20</sup>, le CET a continué d'actualiser son rapport d'évaluation du Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies, en se fondant sur les données d'expérience et les enseignements tirés des activités des centres pour le transfert et le financement des technologies climatiques ainsi que des projets pilotes entrepris au cours de la quatrième reconstitution des ressources du FEM.

30. Le CET a noté que les informations utilisées pour actualiser le rapport d'évaluation du Programme stratégique de Poznan sont tirées des rapports d'évaluation à mi-parcours

<sup>18</sup> Peut être consultée à l'adresse <http://unfccc.int/ttclear/tec/documents.html>

<sup>19</sup> Décision 14/CP.22, par. 9.

<sup>20</sup> FCCC/SBI/2015/22, par. 79.

relatifs aux projets. Étant donné le nombre accru de rapports d'évaluation à mi-parcours soumis dans les rapports du FEM à la COP, le CET a décidé de poursuivre ses travaux en vue d'achever l'actualisation de son rapport d'évaluation à sa dix-huitième réunion, pour que le SBI l'examine à sa cinquantième session.

iii) *Collaboration avec le Comité permanent du financement*

31. En réponse à une invitation du Comité permanent du financement, le CET a fourni des contributions, pour examen par la COP à sa vingt-quatrième session, au sujet du projet de directives concernant les entités fonctionnelles du Mécanisme financier élaboré par le Comité permanent.

**c) Questions nouvelles et intersectorielles**

i) *Collaboration avec le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques*

32. Le CET et le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie ont tenu, en parallèle avec la seizième réunion du CET et la septième session du Comité exécutif, une session conjointe pour étudier des domaines spécifiques de collaboration. Ils sont convenus d'élaborer ensemble une synthèse sur les technologies pour les zones côtières et ont mis au point une note de cadrage sur la question en vue de lancer la synthèse à la vingt-cinquième session de la COP.

ii) *Développement et renforcement des capacités et des technologies endogènes*

33. Pour donner suite à l'alinéa b) du paragraphe 66 de la décision 1/CP.21, le CET a continué d'examiner les moyens de développer et de renforcer les capacités et les technologies endogènes. En particulier, il a sollicité d'autres organes constitués au titre de la Convention afin d'obtenir des informations pertinentes sur leurs travaux et a mené une enquête auprès des entités nationales désignées et d'autres parties prenantes.

34. Le CET est convenu de publier un rapport de synthèse pour communiquer les résultats de ces travaux, y compris les points de vue des parties prenantes en matière de technologies, aux Parties ainsi qu'aux organes, institutions et acteurs concernés<sup>21</sup>. Il poursuivra ses travaux sur cette question en 2019, en s'appuyant sur les résultats déjà obtenus et en tenant compte des mandats qui pourraient lui être confiés par la COP et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), en vue d'élaborer ses principaux messages et recommandations pour la vingt-cinquième session de la COP.

**d) Innovation et recherche-développement et démonstration**

i) *Incubateurs et accélérateurs de technologies climatiques*

35. Comme suite à une décision du Conseil du Fonds vert pour le climat, le CET a organisé, dans le cadre de sa seizième réunion, un dialogue thématique sur la promotion des incubateurs et accélérateurs de technologies climatiques dans les pays en développement, qui avait notamment pour but d'aider le secrétariat du Fonds à élaborer un appel à propositions sur le sujet pour examen par le Conseil. Organisé conjointement par le CET, le Fonds et le CRTIC, le dialogue a réuni 16 experts de différentes régions du monde. Sur la base des conclusions qui en ont découlé, le CET, en collaboration avec le Fonds et le CRTIC, a établi deux documents :

a) *Catalyser le financement des incubateurs et des accélérateurs : Faire face au changement climatique par l'innovation.* Cette synthèse fournit aux décideurs un aperçu d'ensemble sur les incubateurs et accélérateurs de technologies climatiques et indique

<sup>21</sup> Peut être consulté à l'adresse <http://unfccc.int/ttclear/tec/documents.html>.



comment mobiliser des financements dans ce domaine. Elle est disponible en anglais, en espagnol et en français<sup>22</sup>;

b) *Climate Technology Incubators and Accelerators*. Ce rapport offre un examen détaillé des incubateurs et des accélérateurs de technologies climatiques et définit des moyens de renforcer leur efficacité et de faciliter le soutien à de tels dispositifs<sup>23</sup>.

36. En s'appuyant sur les conclusions du dialogue thématique et les documents susmentionnés, le CET a élaboré une note d'orientation, *Energizing Entrepreneurs to Tackle Climate Change*, destinée à informer les décideurs sur les moyens de soutenir plus efficacement les entrepreneurs de la filière des technologies climatiques dans les pays en développement<sup>24</sup>.

37. Également sur la base du dialogue thématique et des documents susmentionnés, le CET a formulé plusieurs messages et recommandations clefs à l'intention de la vingt-quatrième session de la COP (voir sect. III.E ci-dessous).

ii) *Innovation et nouvelles technologies climatiques*

38. Le CET a établi un document d'information sur les travaux qui pourraient être menés concernant l'innovation et les nouvelles technologies climatiques, notamment les technologies ne produisant aucune émission ou celles ayant un taux d'émission négatif. Il a décidé d'étudier, à sa dix-huitième réunion, la possibilité d'entreprendre de nouveaux travaux sur cette question dans le cadre de son futur plan de travail, en se fondant sur le document préparé pour sa dix-septième réunion<sup>25</sup>.

e) **Atténuation**

i) *Processus d'examen technique*

39. Pour donner suite à la décision 13/CP.23, le CET a intensifié sa participation aux processus d'examen technique des mesures d'atténuation en :

a) Fournissant aux champions de haut niveau des contributions sur les aspects à traiter dans les processus d'examen technique des mesures d'adaptation jusqu'à l'échéance de 2020 ;

b) Organisant, en collaboration avec le CRTC, une réunion technique d'experts au niveau régional sur l'efficacité énergétique dans l'industrie, tenue en avril 2018 à Nairobi pendant la Semaine du climat en Afrique<sup>26</sup> ;

c) Participant à une réunion technique d'experts sur les mesures d'atténuation à Bonn en mai 2018 et en contribuant à la table ronde sur la transposition à plus grande échelle des innovations et des pratiques optimales en matière de valorisation énergétique des déchets et d'économie circulaire ;

d) Participant à une réunion technique d'experts sur la valorisation énergétique des déchets, tenue en juillet 2018 à Singapour pendant la Semaine du climat en Asie-Pacifique<sup>27</sup> ;

e) Organisant, en collaboration avec le CRTC et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), une réunion technique d'experts au niveau régional sur la valorisation énergétique des déchets et la transition vers une

<sup>22</sup> Peut être consultée à l'adresse <http://unfccc.int/ttclear/incubators/#summary>.

<sup>23</sup> Peut être consulté à l'adresse <http://unfccc.int/ttclear/incubators/#fullreport>.

<sup>24</sup> Peut être consultée à l'adresse <http://unfccc.int/ttclear/tec/documents.html>.

<sup>25</sup> Disponible à l'adresse

[http://unfccc.int/ttclear/misc/\\_StaticFiles/gnwoerk\\_static/tn\\_meetings/13299e4f057e4b73a0398653c1dc17c6/0ee60aae9ad44fc6b4c91199468ca98b.pdf](http://unfccc.int/ttclear/misc/_StaticFiles/gnwoerk_static/tn_meetings/13299e4f057e4b73a0398653c1dc17c6/0ee60aae9ad44fc6b4c91199468ca98b.pdf).

<sup>26</sup> Voir [http://unfccc.int/ttclear/events/2018\\_event3](http://unfccc.int/ttclear/events/2018_event3).

<sup>27</sup> Voir [http://unfccc.int/ttclear/events/2018\\_event5](http://unfccc.int/ttclear/events/2018_event5).

économie circulaire, tenue en août 2018 à Montevideo pendant la Semaine du climat en Amérique latine-Caraïbes<sup>28</sup>;

f) Élaborant à l'intention des Parties des recommandations sur les voies à suivre et les mesures à prendre compte tenu des résultats des processus d'examen techniques des mesures d'atténuation (voir annexe I).

ii) *Mise en œuvre et niveau d'ambition d'ici à 2020*

40. Ayant été invité par les Présidents des vingt-troisième et vingt-quatrième sessions de la COP à soumettre des contributions écrites sur ses travaux intéressant la mise en œuvre et le niveau d'ambition d'ici à 2020, le CET a débattu et est convenu de ses contributions (voir annexe II)<sup>29</sup>.

**f) Évaluations des besoins technologiques**

41. Le CET a examiné l'aperçu d'ensemble des nouveaux rapports sur les évaluations des besoins technologiques et les plans d'action technologiques produits pendant la phase II du projet mondial d'évaluation des besoins technologiques, en centrant son examen sur les résultats des analyses régionales et en comparant les conclusions avec celles formulées dans les précédents rapports de synthèse sur ces évaluations.

42. Comme suite au paragraphe 5 de la décision 3/CP.21, le CET, agissant en collaboration avec le CRTC, le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts des PMA, a poursuivi et achevé ses travaux sur les moyens d'aider les Parties à adapter leurs évaluations des besoins technologiques au processus d'élaboration et de mise en œuvre des PNA.

43. Le CET est convenu de poursuivre ses travaux sur la cartographie des obstacles et des conditions favorables recensés dans les contributions déterminées au niveau national, les demandes d'assistance technique soumises au CRTC et les évaluations des besoins technologiques, et d'envisager d'inclure ces travaux dans son prochain plan de travail glissant.

**3. Contributions au dialogue Talanoa**

44. Conformément aux modalités du dialogue Talanoa exposées par les Présidents des vingt-deuxième et vingt-troisième sessions de la COP<sup>30</sup>, le CET a débattu et est convenu de ses contributions au dialogue (voir annexe III)<sup>31</sup>.

**4. Activités à l'appui de l'application de l'Accord de Paris**

45. Comme convenu par le CET concernant la marche à suivre pour rendre compte à la CMA de ses activités à l'appui de l'application de l'Accord de Paris<sup>32</sup>, les activités déployées à cet effet par le Comité en 2018 ont été les suivantes :

a) Pour donner suite à l'alinéa a) du paragraphe 66 de la décision 1/CP.21, le CET a poursuivi ses travaux sur la R-D/D en matière de technologies (voir sect. III.B.2 d) ci-dessus) ;

b) Pour donner suite à l'alinéa b) du paragraphe 66 de la décision 1/CP.21, le CET a continué d'examiner la question du développement et du renforcement des capacités et des technologies endogènes (voir sect. III.B.2 c) ci-dessus).

<sup>28</sup> Voir [http://unfccc.int/ttclear/events/2018\\_event7](http://unfccc.int/ttclear/events/2018_event7)

<sup>29</sup> Disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/topics/pre-2020>.

<sup>30</sup> Décision 1/CP.23, annexe II.

<sup>31</sup> Voir aussi [https://unfccc.int/sites/default/files/resource/294\\_TEC%20input%20to%20TD\\_Final\\_Clean.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/294_TEC%20input%20to%20TD_Final_Clean.pdf).

<sup>32</sup> TEC/2017/14/15, par. 53.

## 5. Autres activités

46. Pour maintenir une communication et une collaboration efficaces entre le CET et le CRTC, la Présidente et la Vice-Présidente du CET et leurs homologues du Conseil consultatif du CRTC ont continué à assister et à participer activement aux réunions des deux organes.

## 6. Collaboration avec les institutions et les autres parties intéressées<sup>33</sup>

47. Le CET a continué d'échanger et de collaborer avec les institutions et les autres parties intéressées en invitant des observateurs de Parties et des organisations ayant le statut d'observateur à participer à ses réunions, en invitant des experts à participer aux dialogues thématiques et aux manifestations parallèles, en invitant les parties intéressées à participer à diverses équipes spéciales du CET, et en collaborant et en communiquant régulièrement avec des institutions et d'autres organes, dont le Comité de l'adaptation, le CRTC, le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie, le Fonds vert pour le climat, le FEM, le Groupe d'experts des PMA, le Comité de Paris sur le renforcement des capacités, le Comité permanent du financement et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

48. À la deuxième réunion du Comité de Paris sur le renforcement des capacités, organisée parallèlement à la première partie de la quarante-huitième session des organes subsidiaires, le CET a présenté ses travaux relatifs au renforcement des capacités. En outre, son équipe spéciale des questions nouvelles et intersectorielles a étudié les possibilités de collaboration entre le CET et le Comité de Paris dans le domaine des capacités et technologies endogènes lors d'une réunion avec le groupe de travail de ce dernier consacrée au renforcement des relations avec les organes créés en vertu de la Convention, qui s'est tenue en marge de la première partie de la quarante-huitième session du SBSTA et du SBI.

49. La Présidente, la Vice-Présidente et d'autres membres du CET ont participé, au nom du Comité, à d'autres réunions et manifestations, notamment: la Semaine du climat en Asie-Pacifique 2017<sup>34</sup>, la manifestation parallèle du Mécanisme technologique à la vingt-troisième session de la COP<sup>35</sup>, la première Journée pour le renforcement des capacités à la vingt-troisième session de la COP<sup>36</sup>, la réunion d'experts du CRTC sur les systèmes nationaux d'innovation<sup>37</sup>, la Semaine du climat en Afrique 2018<sup>38</sup>, une manifestation parallèle visant à faciliter la mise en œuvre de contributions déterminées au niveau national dans le cadre de la coopération Sud-Sud<sup>39</sup>, plusieurs réunions techniques d'experts sur les mesures d'atténuation en 2018<sup>40</sup>, le dialogue sur les questions de genre entre les présidents des organes constitués de la CCNUCC<sup>41</sup>, la Semaine du climat en Asie-Pacifique 2018<sup>42</sup>,

<sup>33</sup> Voir également ci-dessus les paragraphes 8 à 14 concernant la collaboration avec le CRTC ; par. 23 et 24 concernant la collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud ; par. 26 à 28 et 35 concernant la collaboration avec le Fonds vert pour le climat ; par. 29 et 30 concernant la collaboration avec le FEM ; par. 32 concernant la collaboration avec le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie et par. 42 concernant la collaboration avec le Groupe d'experts des PMA et le Comité de l'adaptation.

<sup>34</sup> Voir <https://www.unescap.org/events/2017-asia-pacific-climate-week>.

<sup>35</sup> Voir [http://unfccc.int/tclear/events/2017\\_event7](http://unfccc.int/tclear/events/2017_event7).

<sup>36</sup> Voir <http://www.icccad.net/publications/event-proceedings/capacity-building-day-2017-report/>.

<sup>37</sup> Voir <https://www.ctc-n.org/news/ctcn-experts-meeting-national-systems-innovation-presentations-and-summary>.

<sup>38</sup> Voir <http://africacarbonforum.com/>.

<sup>39</sup> Voir <https://www.unsouthsouth.org/2018/05/14/stakeholders-engage-to-facilitate-the-implementation-of-nationally-determined-contributions-ndcs-through-south-south-cooperation/>.

<sup>40</sup> Voir <https://unfccc.int/topics/mitigation/workstreams/technical-examination-process-on-mitigation#eq-2>.

<sup>41</sup> Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/conferences/bonn-climate-change-conference-april-2018/events-and-schedules/mandated-events/mandated-events-during-sb-48/gender-dialogue-constituted-bodies-and-the-integration-of-gender-considerations>.

<sup>42</sup> Voir <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Concept%20Note.pdf>.

le Forum régional du CRTC pour les entités nationales désignées en Asie-Pacifique<sup>43</sup> et la Semaine du climat en Amérique latine-Caraïbes 2018<sup>44</sup>.

## 7. Communication et information

50. En 2016, le CET s'est doté d'une stratégie de communication et de sensibilisation dans le but de renforcer la visibilité des résultats obtenus dans le cadre de son plan de travail glissant pour 2016-2018. En 2018, il a continué à informer les principales parties intéressées de ses travaux et a communiqué avec elles par voie écrite, orale ou électronique, y compris par le biais des réseaux sociaux, notamment en mettant en avant ses activités sur Facebook et Twitter via le hashtag #climatetech<sup>45</sup>. Le CET a également mené des activités de communication et de sensibilisation communes avec le CRTC, le Fonds vert pour le climat et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

51. Pour soutenir le CET dans ces activités, le secrétariat a continué à améliorer TT:CLEAR en y faisant figurer toutes les informations les plus récentes sur le Comité, notamment un aperçu de ses travaux, ses documents et ses messages clés adressés à la COP.

52. À sa vingt-troisième session, la COP a invité le CET à renforcer sa stratégie de communication et de sensibilisation<sup>46</sup>. En 2018, le Comité a intensifié les échanges avec les entités nationales désignées, dans le cadre des forums régionaux organisés à leur intention et en les associant à ses enquêtes sur les capacités et les technologies endogènes ; il a établi des contacts plus étroits avec les décideurs, les spécialistes et les parties prenantes à la faveur des manifestations régionales et des semaines du climat et a collaboré avec d'autres organisations pour faire davantage connaître ses travaux.

## C. Difficultés et enseignements tirés

53. Le plan de travail glissant du CET actuellement en cours s'achèvera à la fin 2018. Durant les trois dernières années, le CET a entrepris un nombre croissant d'activités dans différents domaines thématiques relatifs aux technologies et réalisé de nombreux travaux pour s'acquitter de ses fonctions et donner suite aux orientations émanant des Parties.

54. Le CET exprime sa gratitude pour les contributions généreuses qu'il a reçues à l'appui de la mise en œuvre de ses activités et note que la possibilité de disposer des financements nécessaires à l'exécution de son plan de travail et des autres activités qui lui ont été confiées a constitué une difficulté.

55. Le CET a constamment renforcé sa collaboration avec les organes constitués au titre de la CCNUCC, les entités fonctionnelles ainsi que les organismes des Nations Unies et organisations internationales concernés. Une telle collaboration est efficace et utile mais génère une charge de travail supplémentaire.

56. Le CET continuera de mettre en œuvre son programme de travail avec la plus grande efficacité possible mais il est conscient de la nécessité de s'acquitter de ses mandats en fonction des ressources disponibles.

57. Le CET a renforcé ses activités de communication et de sensibilisation visant ses publics cibles, notamment les décideurs, le secteur privé et les organisations internationales, en s'impliquant au niveau régional et en collaborant avec d'autres organisations. Il poursuivra ces efforts, notamment en mettant ses publications à disposition dans d'autres langues officielles de l'ONU, si les ressources disponibles le permettent.

<sup>43</sup> Voir <https://www.ctc-n.org/calendar/fora/ctcn-regional-forum-national-designated-entities-ndes-asia-and-pacific>.

<sup>44</sup> Voir <https://nfpartnership.org/latin-american-caribbean-climate-week/>.

<sup>45</sup> Voir <https://twitter.com/search?q=%23climatetech&src=typd> et <https://www.facebook.com/search/top/?q=%23climatetech&ref=eyJza>.

<sup>46</sup> Décision 15/CP.23, par. 11.

58. Le CET souligne que le suivi et l'évaluation des résultats de ses travaux constituent une difficulté essentielle et un domaine où doivent porter ses efforts. Afin d'exécuter ses activités de manière efficace et de suivre et évaluer leurs résultats, il doit disposer de méthodes et d'indicateurs appropriés ainsi que de données et d'informations suffisantes.

59. Le CET constate avec satisfaction que sa composition en 2018 reflète un meilleur équilibre entre les sexes et un accroissement du nombre de femmes aux fonctions de direction. Il espère parvenir à une représentation des sexes encore mieux équilibrée, tout en étant conscient qu'il appartient aux Parties de nommer leurs représentants au Comité.

#### **D. Suivi et évaluation des résultats obtenus dans le cadre des mandats du Comité exécutif de la technologie**

60. À sa vingt-troisième session, la COP a demandé au Comité exécutif de la technologie de procéder au suivi et à l'évaluation des résultats obtenus dans le cadre de ses mandats<sup>47</sup>. Le CET a donc examiné, dans le cadre de ses équipes spéciales, dans quelle mesure il s'est acquitté de ses mandats et quels résultats ont donné ses activités dans chacun des domaines thématiques.

61. Le CET continuera d'examiner le suivi et l'évaluation des résultats obtenus dans le cadre de ses travaux en 2019, afin d'articuler ce processus avec la mise au point de son prochain plan de travail glissant, en tenant compte des résultats éventuels de la vingt-quatrième session de la COP concernant l'élaboration du cadre technologique prévu au paragraphe 4 de l'article 10 de l'Accord de Paris ainsi que la portée et les modalités de l'évaluation périodique du Mécanisme technologique pour ce qui est de l'appui à la mise en œuvre dudit Accord.

#### **E. Principaux messages adressés à la Conférence des Parties**

62. Compte tenu des travaux effectués en 2018, le CET souhaite adresser à la COP, à sa vingt-quatrième session, les principaux messages ci-après<sup>48</sup>.

##### **1. Entrepreneuriat en matière de technologies climatiques**

63. Les entrepreneurs jouent un rôle important dans le développement des technologies climatiques et rencontrent des difficultés pour innover avec succès dans ce domaine dans tous les pays, difficultés souvent exacerbées dans les pays en développement et liées notamment aux facteurs suivants :

- a) Possibilités limitées d'entrepreneuriat ;
- b) Absence de conditions favorables à la recherche de solutions innovantes pour lutter contre les changements climatiques ;
- c) Soutien limité pour la mise en œuvre d'activités axées sur l'innovation en matière climatique.

64. Les incubateurs et accélérateurs de technologies climatiques accompagnent les entrepreneurs de diverses manières, en les aidant à développer leur savoir-faire commercial, leur accès aux marchés et leurs capacités techniques et en leur donnant des conseils sur les sources de financement et les procédures à suivre pour avoir accès à celles-ci.

65. Le CET recommande à la COP d'encourager les Parties et les acteurs non étatiques à renforcer l'efficacité et les résultats des entrepreneurs dans le domaine du climat en :

- a) Mettant en place au niveau national un cadre solide en faveur de l'entrepreneuriat ;

<sup>47</sup> Décision 15/CP.23, par. 5.

<sup>48</sup> Également disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/ttclear/policies>.

b) Offrant des possibilités et des incitations pour que les acteurs se lancent dans l'entreprenariat et privilégient les technologies climatiques ;

c) Faisant en sorte que les modèles d'incubateurs accompagnent plus efficacement les entrepreneurs dans le domaine du climat.

## 2. Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire dans le domaine des technologies climatiques

66. Le CET :

a) Rappelle les principaux messages concernant la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire qu'il a adressés à la vingt-deuxième session de la COP<sup>49</sup> et souligne qu'ils devraient s'appliquer aux technologies tant pour l'adaptation que pour l'atténuation afin d'aider à la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national et des PNA ; b) Note qu'il existe plusieurs exemples, fondés sur des données probantes, de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire fructueuses en matière de technologies pour l'adaptation et l'atténuation ;

b) Note qu'il existe plusieurs exemples, fondés sur des données probantes de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire fructueuses en matière de technologies pour l'adaptation et l'atténuation ;

c) Insiste sur le fait que les pays en développement se heurtent à des difficultés pour ce qui est de promouvoir avec succès et d'amplifier la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans le domaine des technologies climatiques, difficultés liées notamment à l'accès limité à l'information, à l'insuffisance de la coordination et à la faiblesse des dispositifs d'appui aux initiatives de coopération, en particulier en ce qui concerne les méthodes, les mécanismes et les outils de planification et de mise en œuvre.

67. Le CET recommande à la COP d'encourager les Parties, les organismes des Nations Unies, les institutions compétentes de la CCNUCC, les entités fonctionnelles, les organisations intergouvernementales, les banques multilatérales de développement et d'autres parties intéressées, selon qu'il convient, à agir de concert pour remédier aux difficultés susmentionnées.

## 3. Évaluations des besoins technologiques

68. Le CET reconnaît qu'il est possible d'utiliser plus largement les résultats des évaluations des besoins technologiques et les enseignements tirés de leur réalisation pour aider les pays à entreprendre et mettre en œuvre leurs activités en matière d'atténuation et d'adaptation, leurs contributions déterminées au niveau national et leurs PNA.

69. Compte tenu du bon travail accompli par les pays en développement parties dans le cadre des phases I et II du projet mondial d'évaluation des besoins technologiques, la phase III cible essentiellement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés (PMA). Les travaux relatifs à la mise en œuvre des plans d'action technologiques pourraient se révéler encore plus profitables à ces pays, en particulier dans le but de faciliter l'appui aux technologies climatiques et d'élaborer des projets attractifs pour les investisseurs.

70. Le CET recommande à la COP :

a) De faire plus largement connaître dans un contexte international la méthode mature et les résultats probants des évaluations des besoins technologiques et des plans d'action technologiques, ce qui mettrait davantage en relief la valeur ajoutée des travaux accomplis par les pays en développement dans ces deux domaines et contribuerait à la mise en œuvre de l'Accord de Paris ;

b) D'encourager les Parties à renforcer la collaboration et le partage de connaissances entre les acteurs et les équipes nationales impliqués dans les processus relatifs aux évaluations des besoins technologiques et aux plans d'action nationaux afin que

<sup>49</sup> FCCC/SB/2016/1, chap. III.C.

leurs efforts se complètent, à utiliser efficacement les résultats disponibles et à étudier les enseignements tirés de ces deux processus et les bonnes pratiques ainsi recensées.

## **IV. Rapport sur les activités et les résultats du Centre-Réseau des technologies climatiques pour 2018**

### **A. Questions d'organisation : réunions et composition du Conseil consultatif**

71. À sa onzième réunion, qui s'est tenue du 7 au 9 mars 2018 à Copenhague, le Conseil consultatif du CRTC a souhaité la bienvenue à M<sup>me</sup> Orly Jacob (Canada), M. Pei Liang (Chine), M<sup>me</sup> Maia Tskhvaradze (Géorgie), M. Julian Frohnecke (Allemagne), M<sup>me</sup> Claudia Octaviano (Mexique) et M<sup>me</sup> Moa Forstorp (Suède), nouveaux membres du Conseil consultatif, qui ont été élus conformément à son règlement intérieur, et a élu, à la fin de la réunion, sa nouvelle Présidente, M<sup>me</sup> Tskhvaradze. Le Conseil consultatif a élu son nouveau Vice-Président, M. Karsten Krause (Commission européenne), au cours de la période intersessions conformément à son règlement intérieur. À la fin de la réunion, le Conseil a remercié M<sup>me</sup> Mette Møglestue (Norvège), Présidente sortante, pour son action à la tête du Conseil.

72. À sa douzième réunion, tenue du 3 au 5 octobre 2018 à Vienne, le Conseil consultatif a souhaité la bienvenue à MM. Henrique Schneider, Soumya Dutta et Matthew Kennedy, nouveaux membres du Conseil consultatif, représentant respectivement les ONG des milieux commerciaux et industriels, les ONG de défense de l'environnement et les ONG indépendantes et spécialisées dans la recherche. En outre, il a décidé de nommer M. Hamid Souleymane pour représenter les PMA. La liste des membres du Conseil consultatif figure sur le site Web du CRTC<sup>50</sup>.

73. Les Parties et les États ayant le statut d'observateur ont été invités à participer aux réunions du Conseil consultatif, qui ont été diffusées en direct sur le Web. Les documents et les exposés de séance des réunions du Conseil consultatif peuvent être consultés sur le site Web du CRTC.

74. Le Conseil consultatif a donné des orientations au CRTC sur la collaboration avec le Fonds vert pour le climat (notamment les modalités d'appui du Fonds concernant l'assistance technique fournie par le CRTC), sur la marche à suivre pour renforcer les relations avec le FEM et le Fonds pour l'adaptation, sur l'implication dans la R-D/D collaborative, sur la communication avec les entités nationales désignées, sur le suivi et l'évaluation des activités du CRTC, ainsi que sur les autres mesures susceptibles d'être prises par celui-ci suite à l'examen indépendant dont il a fait l'objet en 2017. Le Conseil consultatif a également contribué au projet de réponse du PNUE, autre organisme hôte du CRTC, aux recommandations issues de l'examen indépendant. Cette réponse a été soumise pour examen à la première partie de la quarante-huitième session du SBSTA et du SBI.

75. Le Conseil consultatif a pris note du projet de stratégie pour la mobilisation des ressources nécessaires au financement des coûts afférents au CRTC. En outre, il a approuvé les états financiers du CRTC pour 2017, son projet de budget pour 2019 et son plan d'exploitation annuel pour 2019 et pris note de son projet de programme de travail pour 2019-2022.

76. Le Conseil consultatif a continué d'utiliser activement ses équipes spéciales en 2018, accueillant les appels conjoints à contribution sur les aspects suivants : l'élaboration d'orientations concernant la mobilisation des ressources ; la vision sur quatre ans sous-tendant le programme de travail du CRTC pour 2019-2022 ; ce programme de travail proprement dit ; et les conclusions découlant d'une analyse préliminaire des 40 premiers plans d'intervention mis au point par le CRTC pour répondre aux demandes d'assistance

<sup>50</sup> <https://www.ctc-n.org/about-ctcn/advisory-board>.

technique, y compris les activités effectivement entreprises et les résultats quantitatifs escomptés.

## **B. Activités du Centre-Réseau des technologies climatiques**

### **1. Première fonction : répondre aux demandes des pays en développement**

77. À l'échéance d'octobre 2018, le CRTC avait collaboré avec 85 pays en développement parties concernant un total de 210 demandes d'assistance technique. Le graphique ci-dessous illustre la progression au fil du temps des demandes jugées à la fois recevables et prioritaires. À la fin du troisième trimestre de 2018, 55 de ces demandes avaient été satisfaites, les interventions en réponse à 40 d'entre elles étaient en cours de mise en œuvre, les plans d'intervention pour 22 de ces demandes étaient en cours de conception et 22 autres demandes étaient en cours d'examen. Quant aux autres demandes, elles avaient été retirées ou annulées par les entités nationales désignées compétentes, jugées irrecevables par le CRTC ou classées comme recevables mais non prioritaires (essentiellement du fait des contraintes financières propres au CRTC) et ne figurent donc pas dans ce graphique.

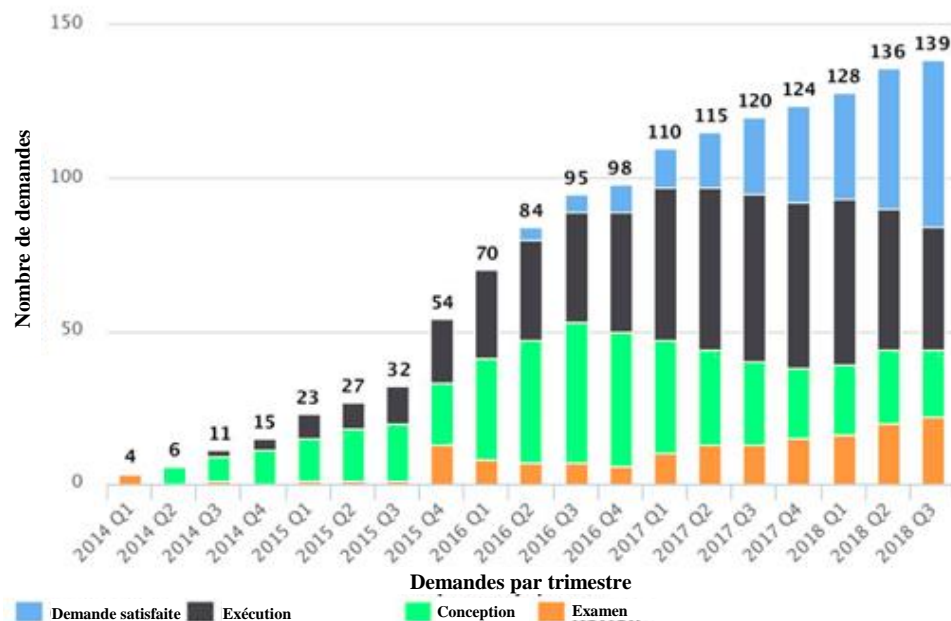
78. En 2018, le Centre des technologies climatiques (CTC) a mené une enquête auprès des partenaires, des agents d'exécution et des entités nationales désignées impliqués dans les 40 premières interventions qu'il a menées à bien au titre de l'assistance technique. L'analyse des données recueillies, qui demandent encore une étude plus poussée, a permis au CTC de formuler une série de conclusions préliminaires, à titre indicatif, concernant les résultats quantitatifs escomptés de ces interventions sur une période d'une dizaine d'années. Le coût total de l'assistance technique s'élevait à environ 5 millions de dollars des États-Unis et les points marquants de l'analyse étaient les suivants :

- a) Activités :
  - i) Organisation de 130 ateliers, qui ont permis de renforcer les capacités de 2400 personnes relevant de 160 institutions ;
  - ii) Réalisation de 51 projets, qui ont permis de déployer 100 types de technologies suite à 40 interventions du CRTC au titre de l'assistance technique ;
- b) Estimation des incidences :
  - i) On prévoit que des investissements d'un montant approximatif de 700 millions de dollars É.-U. seront mobilisés par suite des activités d'assistance technique ;
  - ii) On estime que la réduction probable des émissions, exprimées en équivalent dioxyde de carbone, ou leur stockage représentera un volume de 11 millions de tonnes par an suite aux projets appuyés par une assistance technique sur une période décennale ;
  - iii) On estime que 85 millions de personnes connaîtront une amélioration de leurs moyens d'existence puisqu'elles bénéficieront elles aussi des activités que devraient générer les interventions du CRTC au titre de l'assistance technique.

79. Le CRTC s'est appuyé de façon croissante sur l'expertise des membres de son Réseau pour répondre aux demandes d'assistance technique émanant des pays en développement. Désormais, les membres du Réseau donnent suite aux deux tiers des demandes environ, dans le cadre d'une procédure d'appel à la concurrence gérée par l'ONUDI, hôte conjoint du CRTC.



## État des demandes d'assistance technique adressées au Centre-Réseau des technologies climatiques et de la suite donnée à ces demandes



80. La diminution relative du nombre des demandes émanant d'un seul pays a été compensée par l'augmentation du nombre des demandes régionales émanant de plusieurs pays. Les demandes adressées au CRTC concernent l'adaptation aux changements climatiques (31 %), l'atténuation des effets de ces changements (53 %) ou les deux à la fois (16 %). Elles sont bien réparties sur le plan géographique : 87 émanent d'Afrique, 66 d'Asie et du Pacifique, 47 d'Amérique latine et des Caraïbes et 4 d'Europe orientale.

81. Environ la moitié des demandes d'assistance technique sont directement liées aux recommandations et priorités figurant dans les évaluations des besoins technologiques des pays. De plus en plus, l'accent est mis sur la nécessité d'harmoniser les demandes d'assistance technique avec les contributions déterminées au niveau national et les plans nationaux d'adaptation.

82. Jusqu'à présent, sept demandes ont été adressées conjointement au CRTC par des groupes réunissant entre 3 et 13 pays, et d'autres demandes provenant de plusieurs pays sont en cours d'élaboration. Le CTC encourage la soumission de demandes plurinationales en raison du fort potentiel qu'elles offrent pour un impact à plus grande échelle, et il s'appuie sur les résultats obtenus à ce jour par le CRTC ainsi que sur les thématiques définies dans le cadre des réunions techniques d'experts. Ces thématiques ont été hiérarchisées sur la base des expériences antérieures concluantes en matière d'assistance technique et des tendances régionales ayant une forte incidence. On trouvera sur le site Web du CRTC une liste complète des projets d'assistance technique, dont notamment :

- a) Intégration des questions de genre dans les systèmes énergétiques en Afrique de l'Ouest ;
- b) Adaptation des zones côtières en Afrique de l'Ouest ;
- c) Normes concernant l'efficacité des appareils en Afrique australe ;
- d) Réfrigération et climatisation au Ghana, au Kenya, à Maurice et en Namibie.

## 2. Deuxième fonction : encourager la collaboration et l'accès à l'information

83. Le système de gestion des connaissances du CRTC continue d'appuyer l'accomplissement des fonctions de base du Centre vis-à-vis des entités nationales

désignées des pays en développement, des décideurs gouvernementaux et des autres spécialistes des technologies climatiques. Le site Web du CRTC<sup>51</sup> fournit des informations sur les possibilités de soumissionner pour les appels d'offres relatifs à l'assistance technique, ainsi que sur les manifestations, les webinaires et les critères d'adhésion au Réseau ; il permet aussi de visualiser les demandes d'assistance technique et les listes des membres du Réseau (y compris des renseignements détaillés sur leur expérience dans les secteurs pertinents). La présence en ligne du CRTC assure une plus grande visibilité aux résultats des mesures qu'il prend en réponse aux demandes d'assistance technique ainsi qu'à la masse d'informations déjà fournies par les partenaires du groupement du CRTC et par les membres du Réseau.

84. Au cours de l'année 2018, le site Web du CRTC a enregistré une hausse de 40 % du nombre de visites tandis que le nombre d'utilisateurs a augmenté de 63 %. Outre la page d'accueil, les pages les plus visitées sont celles qui concernent les demandes d'assistance technique, le Réseau et les secteurs technologiques. En octobre 2018, plus de 17 000 ressources étaient disponibles dans le système de gestion des connaissances, notamment des publications sur les technologies climatiques, des études de cas, des outils, des documents de planification nationale, des descriptions de technologies climatiques et des webinaires.

85. Les informations relatives aux technologies climatiques, notamment rapports, études de cas, outils et webinaires, sont continuellement ajoutées au système de gestion des connaissances et identifiées au moyen de mots clefs empruntés à la taxonomie du CRTC de façon à permettre une approche intégrée et à faciliter l'utilisation du système.

86. Le tableau de bord du CRTC sur l'assistance technique fournit des présentations visuelles<sup>52</sup>, indiquant notamment la répartition géographique des projets par secteur et par région ainsi que les partenaires impliqués dans les interventions. Les pages Web sur les différentes demandes d'assistance technique<sup>53</sup> sont actualisées en permanence de façon à fournir des synthèses, des bilans et d'autres informations essentielles.

87. La communication s'effectue en continu par le biais de la lettre d'information du CRTC et des réseaux sociaux pour mettre en relief les ressources disponibles sur des thématiques telles que l'eau, les énergies renouvelables et l'intégration des questions de genre. Le CRTC répond aux demandes d'informations sur les technologies climatiques qui lui sont adressées directement par différentes parties prenantes (ministres, secteur privé, établissements universitaires et étudiants, notamment).

88. Une page Web affichant des informations sur le suivi et l'évaluation du CRTC a été créée ; des liens renvoient aux documents tels que les décisions de la COP sur le suivi et l'évaluation, les examens indépendants et les recommandations qui en découlent, ou les cadres de suivi et d'évaluation pour le fonctionnement du CRTC<sup>54</sup>. Des travaux sont en cours pour permettre l'accès aux données sur les résultats de la mise en œuvre de l'assistance technique du CRTC, qui seront rendues publiques en temps voulu.

### **3. Troisième fonction : consolider les réseaux, les partenariats et les activités de renforcement des capacités**

89. En 2018, le CRTC a organisé en collaboration avec le secrétariat des semaines du climat dans les régions Amérique latine et Caraïbes, Afrique et Asie-Pacifique, et s'est réuni à cette occasion avec les membres intéressés du Réseau et les représentants régionaux des entités nationales désignées. Il a également continué de mener des activités d'information à l'intention des points de contact avec le Fonds vert pour le climat et le FEM et a parfois été en mesure d'organiser des réunions complémentaires pour leur permettre de nouer des relations de travail ou de consolider les partenariats existants. En outre, dans le cadre de chaque semaine du climat s'est tenue une réunion technique régionale d'experts d'une journée, qui a permis aux membres du Réseau issus du secteur privé de débattre de questions relatives au dialogue Talanoa.

<sup>51</sup> [www.ctc-n.org](http://www.ctc-n.org).

<sup>52</sup> Voir <https://www.ctc-n.org/technical-assistance/request-visualizations>.

<sup>53</sup> <https://www.ctc-n.org/technical-assistance/data>.

<sup>54</sup> <https://www.ctc-n.org/about-ctcn/monitoring-evaluation>.

90. Le CRTC a organisé des forums régionaux des entités nationales désignées, qui visaient à présenter les faits les plus récents intervenus au niveau régional s'agissant des services du CRTC, à mettre en commun les données d'expérience et bonnes pratiques des pays et des régions concernant l'assistance technique apportée par le CRTC, à articuler plus étroitement l'appui fourni par le CRTC avec les mesures recensées dans les évaluations des besoins technologiques et les plans d'action technologiques, et à apporter des contributions au processus d'examen technique et au dialogue Talanoa.

91. Le CRTC a tenu un forum régional des entités nationales désignées à Séoul ; les participants ont échangé des bonnes pratiques en matière de collaboration avec le Fonds vert pour le climat, des informations sur les possibilités découlant de la fourniture d'un appui volontaire, et des enseignements tirés des interventions d'assistance technique en cours et déjà achevées dans la région.

92. Le CRTC a été invité par le secrétariat du Fonds vert pour le climat à conduire une séance lors des dialogues structurés du Fonds avec les régions Asie et Europe orientale et Asie centrale. À cette occasion, il a mis en évidence ses efforts visant à renforcer ses relations avec le Mécanisme financier et a présenté les travaux menés avec le soutien du programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du Fonds vert pour le climat.

93. Le CRTC a mobilisé les membres du Réseau afin qu'ils fournissent, par l'intermédiaire de l'entité nationale désignée de la République de Corée, un appui volontaire pour l'aider à répondre à quatre demandes d'assistance technique. En apportant une telle assistance, le CRTC a facilité l'établissement de partenariats et d'accords de jumelage entre des membres du Réseau issus de pays développés et de pays en développement (collaboration Nord-Sud).

94. Le CRTC a épaulé les membres du Réseau dans l'organisation d'ateliers et d'autres activités de renforcement des capacités à l'intention des entités nationales désignées. Il a également aidé celles-ci à organiser à l'échelon national des manifestations visant à mieux préparer les activités des pays en matière de transfert de technologies, et à mettre en relation les centres de liaison de la Convention.

95. Le CRTC a noué des liens de collaboration avec d'autres initiatives régionales et mondiales en matière de technologie, dont la Banque de technologies pour les pays les moins avancés et le Centre de technologie de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale. Il a également mené des activités conjointes de renforcement des capacités en matière de financement de l'action climatique avec des banques régionales de développement en Afrique.

96. Le CRTC a soutenu, via son module de renforcement des capacités « Vision to Concept » (de la vision au concept), l'élaboration de notes de cadrage pour le financement de l'action climatique par le Fonds vert pour le climat. Le module a été déployé dans six pays et a permis d'ébaucher des notes de cadrage que des entités accréditées auprès du Fonds s'emploient actuellement à établir sous leur forme définitive aux fins de soumission au Fonds pour approbation des financements.

97. L'incubateur de demandes pour les PMA continue de permettre d'améliorer la capacité des PMA concernés d'élaborer des demandes d'assistance technique de qualité, d'attirer des investissements et de renforcer les capacités institutionnelles liées aux technologies climatiques. Cette initiative a été étendue aux petits États insulaires en développement et met aujourd'hui davantage l'accent sur le recensement et la hiérarchisation des innovations technologiques à l'appui des priorités liées aux contributions déterminées au niveau national.

98. Le programme de détachement du CRTC continue d'offrir à des professionnels en début ou en milieu de carrière la possibilité de contribuer aux activités stratégiques et opérationnelles du CRTC tout en appréhendant mieux les questions liées à l'application des technologies climatiques et au transfert de connaissances. En août 2018, un nouveau groupe de participants, issus de l'Institut de l'énergie et des ressources et du Centre pour les technologies vertes de la République de Corée, qui figurent parmi les partenaires du groupement du CRTC, ont intégré le programme pour une période de six à douze mois.

99. Les webinaires du CRTC, dont l'exécution est désormais assurée principalement par les membres du Réseau, présentent les principales technologies climatiques et les secteurs dans lesquels elles sont appliquées, ainsi que leur contribution à l'amélioration de la résilience et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. À ce jour, plus de 3 500 personnes ont participé aux 46 webinaires que le CRTC a déjà organisés et aux quelque 50 webinaires partenaires qu'il a soutenus.

100. Le CRTC et l'Université Radboud (Pays-Bas) ont organisé un cours d'été d'une semaine sur le renforcement des capacités en matière d'atténuation des changements climatiques. Vingt-huit participants venus de 23 pays (de PMA pour la moitié d'entre eux) ont présenté des technologies dont le déploiement pourrait être utile dans le cadre des contributions déterminées au niveau national de leurs pays respectifs.

## C. Structure du Centre-Réseau des technologies climatiques

### 1. Centre des technologies climatiques

101. En 2018, le CTC, composé d'un directeur, de cinq administrateurs et de deux agents administratifs, a continué de connaître des mouvements normaux de personnel. Le poste de gestionnaire des finances est devenu vacant en milieu d'année, et le CTC a remplacé son attaché de liaison par un fonctionnaire de l'un des deux organismes hôtes du CRTC. En période de sous-effectif, ces deux organismes, le PNUE et l'ONUDI, ont assuré au CRTC l'appoint en personnel nécessaire.

102. Les partenaires du groupement du CRTC ont continué de lui apporter leur appui, lui permettant ainsi d'assurer ses services, tout particulièrement l'assistance technique à petite échelle qui peut être fournie rapidement aux pays en développement, et de mener en 2018 avec l'un des partenaires du groupement et le Comité exécutif de la technologie des travaux sur l'élaboration de directives concernant les moyens d'appuyer la mise au point de technologies endogènes. Le CRTC remercie son partenaire stratégique, DNV GL, du soutien qu'il lui a apporté durant les quatre années de leur collaboration et entend continuer de collaborer avec lui sur des questions d'intérêt commun liées aux mandats du CRTC.

### 2. Réseau des technologies climatiques

103. La COP a demandé au CTC de constituer et d'animer un réseau d'institutions capables de répondre aux demandes des pays en développement en matière de mise au point et de transfert de technologies<sup>55, 56</sup>.

104. En septembre 2018, le CRTC avait reçu 469 demandes d'institutions souhaitant devenir membres du Réseau. Parmi celles-ci, 451 ont été acceptées, 15 autres sont en cours d'évaluation, et trois autres encore ont été rejetées, les institutions concernées ne remplissant pas tous les critères exigés. Le nombre de membres du Réseau a ainsi augmenté de 123 membres depuis 2017.

105. Le nombre de demandes d'adhésion au Réseau a progressé régulièrement au cours des quarante derniers mois, tendance qui devrait se poursuivre.

### 3. Entités nationales désignées

106. Les entités nationales désignées jouent le rôle de centre de liaison national pour la mise au point et le transfert de technologies, et de point de contact avec le CTC. Les entités nationales désignées des pays en développement coordonnent et soumettent les demandes concernant les besoins technologiques du pays au CRTC, tandis que les entités nationales

<sup>55</sup> Conformément à la définition du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), on entend par « technologie climatique » tout équipement, technique, connaissance pratique ou compétence nécessaire pour s'adapter aux changements du climat ou pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre, et cette définition comprend à la fois les mesures d'adaptation et les mesures d'atténuation.

<sup>56</sup> Décision 1/CP.16, par. 123.

des pays développés coordonnent la fourniture au niveau national de l'appui et des connaissances techniques afin d'améliorer la capacité du CRTC à répondre à ces demandes.

107. En septembre 2018, 160 pays, dont 133 Parties non visées à l'annexe I de la Convention, avaient désigné leur entité nationale. Le succès du CRTC repose sur les entités nationales désignées, car elles constituent le point de passage pour collaborer avec le CRTC et bénéficier de ses services. Dans le cadre des forums régionaux et des activités d'information qu'il organise régulièrement, le CRTC accorde une place grandissante à la contribution des entités nationales des pays développés et à la façon dont elles peuvent collaborer à la réalisation d'objectifs communs.

#### 4. Financement

108. La COP a décidé que les dépenses liées au CTC et à la mobilisation des services du Réseau seraient financées au moyen de diverses sources, allant du Mécanisme financier à des dons philanthropiques, en passant par des contributions financières et en nature provenant des organismes hôtes du CRTC et des participants au Réseau<sup>57</sup>. Les Parties en mesure de le faire ont été invitées à soutenir le CRTC en lui fournissant des ressources financières et autres<sup>58</sup> ; le CRTC reçoit également un appui sous forme de contributions en nature de la part de ses organismes hôtes, le PNUE et l'ONUDI. Le tableau ci-dessous donne le détail des fonds mobilisés pour le CRTC en octobre 2018.

#### Fonds mobilisés pour le Centre-Réseau des technologies climatiques au mois d'octobre 2018

<i>Donateur</i>	<i>Total des contributions (En millions de dollars É.-U.)</i>
Union européenne	14 429 688
Norvège	8 499 850
Danemark	7 225 293
Japon	6 660 173
États-Unis d'Amérique	4 930 308
Suisse	4 507 785
Canada	4 376 018
Allemagne	1 158 207
République de Corée	922 125
Italie	849 653
Suède	473 209
Finlande	216 640
Irlande	216 548
Espagne	59 737
<b>Sous-total<sup>a</sup></b>	<b>54 609 671</b>
Fonds pour l'environnement mondial	1 971 000
Fonds vert pour le climat	1 417 614
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	1 125 000
<b>Total<sup>a</sup></b>	<b>59 121 205</b>

*Note* : Pour de plus amples informations sur les accords conclus avec les donateurs et les contributions en nature, voir <https://www.ctc-n.org/about-ctcn/donors>.

<sup>a</sup> Chiffres susceptibles de modification en fonction du montant exact validé pour la contribution du Gouvernement norvégien au PNUE. Cette remarque vaut également pour les chiffres figurant aux paragraphes 109 et 137 du présent document.

<sup>57</sup> Décision 14/CP.18, annexe I, par. 22 et 23.

<sup>58</sup> Décision 2/CP.17, par. 141.

109. En octobre 2018, le CRTC avait réuni un montant de 54,6 millions de dollars provenant de sources bilatérales, et des montants supplémentaires de 1,4 million de dollars provenant du Fonds vert pour le climat et de 2 millions de dollars provenant du FEM pour le projet visant à promouvoir le transfert accéléré et la généralisation des technologies d'atténuation par l'intermédiaire du CRTC. Il avait également reçu 1,125 million de dollars de l'ONUDI. Le montant total des contributions bilatérales et multilatérales au CRTC, qui sont détaillées dans le tableau ci-dessus, s'élève à 59,1 millions de dollars.

110. En 2018, le CRTC a continué de recevoir des fonds de donateurs bilatéraux au titre des contributions de 23 millions de dollars au CRTC annoncées à la vingt-deuxième session de la COP. Cependant il rencontre toujours des difficultés s'agissant de disposer durablement de ressources suffisantes pour financer ses activités dans les années à venir. Le Conseil consultatif a pris note d'une stratégie de mobilisation de ressources élaborée en 2018 pour mise en œuvre en 2019. En ce qui concerne les demandes d'assistance technique n'ayant pas fait l'objet d'un traitement prioritaire, il devrait y être donné suite en 2019.

111. Le CRTC continue à étudier des possibilités autres que les contributions de donateurs bilatéraux en vue de diversifier ses sources de financement et de disposer de fonds durables, suffisants et prévisibles pour ses opérations. Le PNUE et l'ONUDI, en tant qu'entités coresponsables du groupement du CRTC, continuent de dialoguer avec les donateurs actuels et des donateurs potentiels pour obtenir des moyens de financement supplémentaires.

112. Le CRTC invite aussi les membres du Réseau, notamment les entités nationales désignées et les gouvernements, à assurer et à financer certains de ses services au moyen de contributions en nature et d'un appui volontaire, fournis sous la forme de compétences techniques permettant de répondre en partie ou en totalité aux demandes d'assistance technique ; il s'attache actuellement à répondre à plusieurs demandes de ce type dans le cadre de partenariats noués avec les gouvernements du Japon et de la Corée du Sud à leur initiative. Le montant de ce moyen d'aide financière est estimé à 1 million de dollars pour 2018, auquel pourraient s'ajouter des contributions additionnelles à mesure que la procédure à suivre pour apporter une aide en nature ou un appui volontaire sera affinée et promue.

113. Le CRTC continue à étudier les liens entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier. Il a engagé des discussions avec le Fonds vert pour le climat et le FEM sur les moyens d'améliorer les dispositions collaboratives mises en œuvre pour répondre aux demandes d'assistance technique adressées au CRTC de manière à ce qu'elles permettent également de solliciter des fonds supplémentaires afin d'étendre la portée de l'intervention correspondante.

114. Le CRTC a soumis une proposition au FEM concernant l'accès aux futurs moyens d'appui dans le domaine du transfert de technologies. Comme suite à une demande formulée par la COP<sup>59</sup>, il a fourni, aux fins de l'établissement du rapport du FEM à la vingt-quatrième session de la COP<sup>60</sup>, des renseignements sur l'expérience acquise par les entités nationales désignées en matière de collaboration avec les centres de liaison de l'entité fonctionnelle sur les questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies climatiques.

115. Le Fonds vert pour le climat et le CRTC étudient la possibilité d'un partenariat dans lequel les services et compétences du CRTC puissent être mis à profit pour renforcer les propositions pour lesquelles l'appui du Fonds est sollicité au titre de son programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires et de son mécanisme d'élaboration de projets. Le CRTC a élaboré et présenté des modules de renforcement des capacités visant à faciliter cette démarche, qui permettrait de mettre en place les conditions voulues pour formuler des propositions plus robustes dans le cadre du Fonds et, partant, d'accélérer le déploiement progressif de technologies pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ces changements dans les pays en développement. D'ici à la fin de

<sup>59</sup> Décision 10/CP.23, par. 13.

<sup>60</sup> FCCC/CP/2018/6.

l'année 2018, le CRTC aura achevé de mettre en œuvre deux propositions financées par le Fonds au titre de son programme d'appui à la planification.

116. Le CRTC collabore activement avec les banques de développement multilatérales et les centres régionaux pour le transfert et le financement des technologies climatiques financés par ces banques et le FEM, dans le cadre d'activités telles que la mise en œuvre de demandes d'assistance technique offrant des possibilités d'investissement à plus grande échelle, la participation aux forums régionaux pertinents d'entités nationales désignées et l'organisation de réunions communes pour promouvoir les échanges de connaissances et le renforcement des réseaux.

## **5. Autres activités**

### **a) Intégration des considérations de genre**

117. Conformément au plan d'action en faveur de l'égalité des sexes adopté au titre de la Convention<sup>61</sup>, le CRTC est chargé de faciliter le partage des connaissances sur l'intégration des considérations de genre et d'actualiser le rapport sur la contribution qu'il apporte à l'objectif visant à accélérer la mise au point et le transfert de technologies en tenant compte de ces considérations.

118. Le CRTC collabore avec les membres du Réseau et ses partenaires dans le domaine des connaissances pour collecter, produire et diffuser des connaissances, renseignements, outils, webinaires et exemples de bonnes pratiques concernant les questions de genre et l'action climatique via une page dédiée sur son site Web<sup>62</sup>, qui offre actuellement plus de 400 sources d'information. Il s'emploie en outre activement à nouer des partenariats avec des organisations ayant une expérience des questions de genre et des questions climatiques, et à faire progresser le nombre de membres du Réseau possédant des compétences avérées en matière d'égalité des sexes.

119. Le CRTC a récemment fourni une assistance technique portant sur l'intégration des considérations de genre dans un système énergétique résilient face aux changements climatiques, dans le cadre de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Cet appui a été apporté, en partenariat avec le Réseau consultatif pour le financement privé et le Centre pour l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique de la CEDEAO, à des entreprises dirigées par des femmes actives dans le secteur des énergies renouvelables en Afrique de l'Ouest, qui ont bénéficié de services d'accompagnement pour l'élaboration de plans d'activité durables du point de vue financier, social et environnemental. Un concours de présentation de plans de ce type a débouché sur la soumission de quatre demandes de financement représentant un montant total supérieur à 30 millions de dollars. L'assistance technique fournie a également permis d'organiser un atelier de formation à l'intention d'organisations et des coordonnateurs pour les questions de genre au sein des ministères compétents dans les pays membres de la CEDEAO, atelier qui a porté sur l'intégration d'une perspective de genre à toutes les étapes des projets menés dans le domaine énergétique, de façon à renforcer les capacités locales.

### **b) Communication et information**

120. Le CRTC poursuit la mise en œuvre de sa stratégie de communication et d'information visant à faire connaître ses services et les avantages des technologies climatiques, et a continué en 2018 d'utiliser les réseaux sociaux et le Web à l'appui de sa collaboration avec les acteurs concernés, notamment les médias. Il a diffusé des bulletins d'information électroniques, a publié son rapport d'activité annuel et a élaboré des synthèses de résultats ainsi que de courtes vidéos sur les incidences de ses activités d'assistance technique. Le CRTC a également tenu un stand dédié au Mécanisme technologique de la Convention et organisé des manifestations parallèles et réunions bilatérales lors de la vingt-troisième session de la COP et de la première partie de la quarante-huitième session du SBSTA et du SBI. Il a en outre fourni aux entités nationales

<sup>61</sup> Décision 3/CP.23.

<sup>62</sup> <https://www.ctc-n.org/technology-sectors/gender>.

désignées des matériels d'information en anglais, en espagnol et en français, ainsi que dans d'autres langues, en fonction de la demande et des supports disponibles.

## **D. Difficultés et enseignements tirés**

### **1. Assistance technique**

121. Dans le cadre des activités d'assistance technique, il arrive que les options de technologies ayant la préférence du pays concerné soient jugées irréalisables en raison des circonstances locales. En redéfinissant les scénarios d'intervention à la lumière de cette contrainte, le CRTC permet de garantir que l'investissement dans les technologies est en adéquation avec le contexte national.

122. La transposabilité et la reproductibilité devront être un souci primordial durant les quatre années à venir. En conséquence, le CRTC prévoit d'élargir la portée de ses activités multinationales d'assistance technique afin qu'un seul et même projet puisse profiter à plusieurs pays rencontrant des difficultés similaires.

123. Le CRTC continue de s'employer à accroître l'efficacité de ses services d'assistance technique. L'expérience acquise à ce jour confirme que le fait d'accorder une plus grande attention à la qualité au stade de l'élaboration et de la soumission d'une demande d'assistance technique peut contribuer à réduire les retards susceptibles de se produire ultérieurement au cours du processus.

124. Le CRTC a constaté que les demandes d'assistance technique sont inégalement réparties parmi les pays en développement. Face à cette situation, le CTC a mis au point une procédure accélérée d'assistance technique, qui tient compte des contraintes de temps, est plus étroitement ciblée et a une durée plus courte. Cette procédure devrait lui permettre de répondre à un plus grand nombre de demandes et de venir en aide à davantage de pays, ce qui pourrait déboucher sur des activités de suivi à plus grande échelle.

### **2. Gestion des connaissances**

125. Durant ses cinq premières années de fonctionnement, le CRTC est parvenu à mettre en place un système de gestion des connaissances de haute qualité. Au cours des quatre années à venir, il devra mettre à profit l'expérience qu'il a acquise en matière d'information et de gestion des connaissances pour recentrer ses activités sur la collaboration et l'apprentissage.

### **3. Renforcement des capacités et établissement de réseaux**

126. Les initiatives de renforcement des capacités destinées à consolider les entités nationales désignées des pays en développement, à leur donner des moyens d'action et à les mettre en relation, ainsi qu'à resserrer leurs liens avec les autres centres de liaison constituent un aspect essentiel pour que les activités d'assistance technique du CRTC produisent un effet durable et permettent de mobiliser des investissements extérieurs complémentaires. Ainsi, l'existence d'une relation de travail solide entre l'entité nationale désignée et l'autorité nationale désignée d'un pays augmente la probabilité d'obtenir des financements supplémentaires du Fonds vert pour le climat une fois que l'assistance technique du CRTC a pris fin.

127. Le CRTC entend collaborer de manière plus soutenue avec les entités nationales désignées des pays développés et des pays en développement afin qu'elles jouent un rôle accru dans la promotion des possibilités qui s'offrent dans leurs régions et pays respectifs.

128. Le CRTC doit continuer de redoubler d'efforts pour faire connaître ses services de renforcement des capacités dans les pays en développement, en particulier en impliquant davantage les membres du Réseau dans ses activités et en intensifiant sa collaboration avec le secteur privé.



#### 4. Financement

129. Un sujet de préoccupation est la nécessité de parvenir à un financement durable pour permettre au CRTC de continuer de s'acquitter de son mandat. L'assistance technique fournie aux pays en développement pour la mise au point et le transfert de technologies et le renforcement des capacités endogènes constitue un aspect central de la Convention, de l'Accord de Paris et de plusieurs décisions de la COP. Le Conseil consultatif se félicite que le CRTC prévoit de recruter un directeur adjoint pour conduire les activités de mobilisation de ressources.

#### 5. Examen du Centre-Réseau des technologies climatiques<sup>63</sup>

130. Il ressort de l'examen indépendant du CRTC que les partenaires et parties prenantes reconnaissent dans l'ensemble la valeur ajoutée qu'il apporte en termes d'appui aux pays en développement dans le cadre du processus d'obtention de fonds internationaux et de mise en place d'environnements propices. En outre, les activités du CRTC répondent aux besoins de ces pays, qui apprécient l'intensité de ses travaux préparatoires et le caractère réactif et adapté de son assistance.

131. Les recommandations adressées au CRTC visent notamment à intensifier la coopération des entités nationales désignées avec d'autres centres de liaison nationaux, à préciser le rôle des entités nationales désignées des pays développés, à renforcer la participation des membres du Réseau, à poursuivre la collaboration avec le Mécanisme financier et à apporter des changements en profondeur en repensant la gouvernance, les procédures et le suivi du CRTC.

132. Le CRTC s'emploie à mettre en œuvre les recommandations issues de l'examen dans l'ensemble de ses fonctions de base, par des mesures consistant notamment à renforcer le rôle des entités nationales désignées dans les processus climatiques nationaux et à dialoguer avec elles dans les réunions régionales ; à appuyer l'élaboration de demandes d'assistance technique formulées par plusieurs pays sur la base des besoins régionaux définis grâce à l'expérience acquise par le CRTC durant ses cinq premières années de fonctionnement ; à mener les deux tiers environ des activités d'assistance technique par l'intermédiaire de son réseau de plus en plus étendu et à renforcer son système de suivi et d'évaluation afin de pouvoir mieux déterminer l'effet de son action et en rendre compte.

### E. Principaux messages adressés à la Conférence des Parties

133. Durant ses cinq premières années de fonctionnement, le CRTC a apporté son aide aux pays en développement en répondant à plus d'une cinquantaine de demandes d'assistance technique et en fournissant à plus d'une vingtaine de PMA un appui sur mesure au renforcement des capacités, tout en mettant en place un réseau regroupant 160 institutions et 2 400 acteurs gouvernementaux et autres parties prenantes. Il s'est constitué un vivier mondial d'experts compétents dans des domaines tels que la modélisation des crues pour guider l'aménagement urbain dans les mégalo-poles de faible élévation, l'adaptation des pratiques agricoles pour renforcer la résilience dans les zones arides, et l'élaboration de normes régionales d'efficacité des appareils électriques pour permettre aux pays de faire une meilleure utilisation de ressources naturelles limitées et de parvenir à la croissance économique en assurant un approvisionnement en électricité fiable aux particuliers et aux entreprises.

134. En octobre 2018, le CRTC avait reçu 469 demandes d'adhésion au Réseau. Le nombre de demandes a augmenté de manière constante ces trois dernières années.

135. Le CRTC s'appuie de plus en plus sur les compétences des membres de son réseau pour répondre aux demandes d'assistance technique reçues des pays en développement, et prévoit que cette tendance va se poursuivre.

<sup>63</sup> Le rapport sur l'examen indépendant du bon fonctionnement du Centre-Réseau des technologies climatiques est disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/docs/2017/cop23/fre/03f.pdf>.

136. Le CRTC invite les membres de son réseau, notamment les entités nationales désignées, à mettre à disposition, sur la base du volontariat, des compétences techniques pour répondre aux demandes adressées par les pays en développement. Actuellement, des activités d'assistance technique sont en cours de réalisation avec le soutien financier des Gouvernements du Japon et de la République de Corée à hauteur d'un million de dollars.

137. En octobre 2018, le CRTC avait recueilli 54,6 millions de dollars provenant de sources bilatérales, auxquels s'ajoutaient 1,4 million de dollars provenant du Fonds vert pour le climat, 2 millions de dollars provenant du FEM et 1,125 million de dollars provenant de l'un de ses organismes hôtes (ONUDI). Le montant total des contributions au CRTC s'élève à ce jour à 59,1 millions de dollars.

138. Le Fonds vert pour le climat et le CRTC agissent en partenariat pour mobiliser les services et compétences du CRTC à l'appui des propositions pour lesquelles un financement est sollicité du Fonds au titre de son programme d'appui à la planification et de son mécanisme d'élaboration de projets. Le CRTC estime qu'il obtiendra environ 2 millions de dollars au titre de ce programme en 2018 grâce à sa collaboration avec les entités et autorités nationales désignées.

139. Le CRTC collabore activement avec le FEM et les banques de développement multilatérales, ainsi qu'avec les centres régionaux pour le transfert et le financement des technologies climatiques financés par ces banques et le FEM. Les activités susceptibles d'être menées dans ce cadre portent notamment sur la mise en œuvre de plans d'assistance technique qui font appel à des technologies propres offrant des possibilités d'investissement à plus grande échelle.

140. À sa douzième réunion, le Conseil consultatif a réaffirmé qu'il soutenait la demande présentée au nom de ses membres représentant les ONG indépendantes et spécialisées dans la recherche, les ONG des milieux commerciaux et industriels et les ONG de défense de l'environnement afin de porter la durée maximum de leur mandat à deux ans pour permettre à ces collectifs de mieux contribuer aux débats du Conseil consultatif et d'aligner la durée de leur mandat sur celle du mandat des autres membres. Il a été indiqué que toute décision à cet égard relevait de la compétence de la COP.

## Annexe I

### **Recommendations of the Technology Executive Committee on ways forward and actions to be taken based on the outcomes of the technical expert meetings on mitigation**

*[Anglais seulement]*

1. The Technology Executive Committee (TEC) highlights that the organization of the technical expert meetings on mitigation (TEM-M) in conjunction with regional climate action events proved to be effective in:

(a) Ensuring broader participation, together with policymakers, of a higher number of researchers, technology developers and practitioners from the respective region;

(b) Facilitating greater engagement of lead expert organizations, constituted bodies under the Convention and non-Party stakeholders;

(c) Enabling the examination of the specific finance, technology and capacity-building resources necessary to scale up action in regional contexts.

2. Regarding the topics covered by the TEM-M in 2018, including waste-to-energy and circular economy, the TEC underlines that:

(a) Waste-to-energy technologies have reached a high level of maturity, but their replicability and scalability is hindered by the lack of specific incentive schemes and regulatory frameworks that address technical and market challenges;

(b) The implementation of circular economy requires the ability to move away from the current linear consumption and production patterns by redesigning business and financial models, policy frameworks and ways of collaboration. This shift also implies the capacity for innovation and seizing the opportunities offered by new technologies.

3. As policymakers have a critical role to play in setting standards, policies and regulations that incentive circular economy, including waste-to-energy, the TEC recommends that the COP encourage Parties:

(a) To promote policies, schemes and programmes, which may include:

(i) Introducing incentive schemes that support the use of waste as a resource;

(ii) Reducing disposal and landfilling of waste;

(iii) Mainstreaming circularity in fiscal policies, energy policies and waste management policies;

(iv) Facilitating the establishment of public-private partnerships to enable risk sharing between public and private actors and to catalyse investments in new technologies;

(v) Introducing or improving financial instruments that support the research, development, deployment and transfer of innovative technology that advances circular economy;

(b) To enhance the capacities of various actors at different levels, including in areas such as assessing waste-to-energy potential at the regional level and collecting quality data on waste availability and composition;

(c) To encourage collaboration and knowledge-sharing among relevant actors through instruments such as digital platforms, councils, coalitions, accelerators and incubators.

4. The TEC also recommends that the COP encourage relevant organizations to finance or co-finance projects for waste-to-energy and circular economy and disseminate knowledge on best practices and successful case studies.

## Annexe II

### **Inputs of the Technology Executive Committee to the stocktake on pre-2020 implementation and ambition taking place at the twenty-fourth session of the Conference of the Parties**

*[Anglais seulement]*

1. The adoption of the Paris Agreement and related decisions provided a strong signal for enhanced engagement and collaboration among Convention bodies and non-Party stakeholders to support Parties' actions in the pre-2020 period and the implementation of the Paris Agreement.
2. In the context of enhancing pre-2020 action, the Technology Executive Committee (TEC) has been proactively engaging in the technical examination process (TEP) since 2015 to facilitate the implementation of scalable climate technologies and policies.
3. The TEC was mandated by the Conference of the Parties (COP) to engage in the TEP through decision 1/CP.21, when Parties resolved to further accelerate the process by 2020, and at COP 23, when the TEC was requested to enhance its engagement in the process.
4. These mandates are reflected in the mitigation and adaptation activities in the TEC rolling workplan, which are being implemented by the TEC at different levels:
  - (a) Provision of inputs and recommendations on the implementation of the TEP:
    - (i) Provided recommendations to the high-level champions, the Chairs of the subsidiary bodies and the secretariat on potential topics for future technical expert meetings (TEMs) on mitigation (September 2016);
    - (ii) Provided inputs to the assessment of the TEP to improve its effectiveness (September 2017);
    - (iii) Provided inputs on the topics for the TEP on mitigation for the period until 2020 (communicated to the high-level champions on 31 January 2018);
  - (b) Engagement in the TEMs on mitigation:
    - (i) Engaged in the TEM on mitigation 2015 (in June 2015 in Bonn) and provided updates on TEC work on distributed renewable electricity generation;
    - (ii) Engaged and provided updates on its work on renewable energy and technology needs assessments (TNAs) in the thematic session on renewable energy supply and efficient public transport during the TEM on mitigation 2016 (in May 2016 in Bonn);
    - (iii) Organized a thematic session on innovative technology solutions for sustainable urban development during the TEM on mitigation 2017 (in May 2017 in Bonn);
    - (iv) Organized a regional TEM on industrial energy efficiency in collaboration with the Climate Technology Centre and Network (CTCN), held during Africa Climate Week 2018 (9–13 April 2018 in Nairobi);
    - (v) Engaged in the TEM on mitigation 2018 (in May 2018 in Bonn) and contributed to the round-table discussion on replication and upscaling of innovations and best practices on waste-to-energy and circular economy;
    - (vi) Supported the organization of a regional TEM on waste-to-energy, held during Asia-Pacific Climate Week 2018 (10–13 July 2018 in Singapore);
    - (vii) Organized a regional TEM on industrial waste-to-energy and circular economy in collaboration with the CTCN and the United Nations Industrial

Development Organization, held during Latin America and Caribbean Climate Week 2018 (20–23 August 2018 in Montevideo);

(c) Follow-up on policy options identified through the TEP:

(i) Organized a thematic dialogue on industrial energy efficiency and material substitution in carbon-intensive sectors, held in conjunction with the 14<sup>th</sup> meeting of the TEC (March 2017);

(ii) Developed and published a TEC Brief on industrial energy and material efficiency in emission-intensive sectors (November 2017);

(iii) Developed and published executive summaries on industrial energy and material efficiency for target groups (i.e. financial institutions, industry actors, international organizations, domestic policymakers) (November 2017);

(iv) Prepared key messages for the COP on industrial energy and material efficiency in emission-intensive sectors (November 2017);

(v) Prepared recommendation to the COP on ways forward and necessary actions to be taken based on the outcomes of the TEMs in 2018 (October 2018).

5. The TEC has been engaging with and contributing to the work of the Adaptation Committee in the preparation of TEMs on adaptation. The TEC responded to the invitation of the Adaptation Committee to participate in its work on preparing TEMs on adaptation for the period 2017–2020 and engaged actively in the process by providing relevant inputs.

6. The TEC met, on the margins of the first part of the forty-eighth sessions of the subsidiary bodies, with the Chairs of the subsidiary bodies, the high-level climate champions, the Co-Chairs of the Adaptation Committee and the Director of the CTCN to exchange views on synergies and complementarity within the TEP.

7. The work of the TEC focused on key areas other than mitigation and adaptation technologies, namely climate technology financing; emerging and cross-cutting issues; innovation and research, development and demonstration; and TNAs. All TEC activities in these key areas contributed to enhancing pre-2020 action by concentrating efforts on supporting countries in identifying climate technology policies to support them in achieving the goals of the Convention and in accelerating their development and transfer.

8. Information on TEC activities and outcomes in each key area, including policy briefs, recommendations to the COP, technical papers and other publications, are available on TT:CLEAR, the UNFCCC technology information clearing house.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> <http://unfccc.int/ttclear/tec/impact.html>.

## Annexe III

### Inputs of the Technology Executive Committee to the Talanoa Dialogue

[Anglais seulement]

#### I. Where are we?

1. The Technology Executive Committee (TEC) has been working to support countries in identifying climate technology policies to support them in achieving the goals of the Convention, the Paris Agreement and sustainable development:

(a) Since its inception, the work of the TEC has focused on supporting Parties and non-Party stakeholders in accelerating the development and transfer of climate technologies to implement their mitigation and adaptation actions. With the adoption of the Paris Agreement, the TEC expanded its work to respond to the calls of Parties to support the implementation of the Paris Agreement in the areas of technology development and transfer, including technology research, development and demonstration as well as development and enhancement of endogenous capacities and technologies;

(b) The TEC conducted analysis and provided policy recommendations on technology policy issues in a number of key areas, including adaptation technologies; climate technology financing; emerging and cross-cutting issues; innovation and research, development and demonstration; mitigation technologies; and technology needs assessments (TNAs);

(c) In 2011–2017 the TEC provided key messages and policy recommendations to the Conference of the Parties and produced 11 policy briefs on key climate technology issues, including, but not limited to, technologies for adaptation in the agriculture and water sectors, enhancing access to climate technology financing, strengthening national systems of innovation, South–South and triangular cooperation on adaptation technologies, distributed renewable energy, and industrial energy and material efficiency in carbon-intensive sectors;

(d) The TEC developed other products, such as guidance and compilations of good practices; for example, guidance on preparing a technology action plan, aimed at enhancing the implementation of priority mitigation and adaptation technologies identified in TNAs, compilations on good practices for South–South and triangular cooperation and for TNAs;

(e) The TEC engaged in processes established by the UNFCCC to support countries' efforts in the development and transfer of climate technologies, such as the technical examination processes on mitigation and adaptation. The TEC connected with other UNFCCC institutions, such as the Marrakech Partnership for Global Climate Action and the Financial Mechanism, to strengthen linkages and foster synergies regarding technology development and transfer;

(f) The involvement and support of the global climate technology community in the work of the TEC has been crucial for achieving meaningful outcomes. The TEC worked closely with its sister body, the Climate Technology Centre and Network (CTCN). The TEC also established collaboration with the United Nations Office for South–South Cooperation, the Green Climate Fund, the Global Environment Facility, the Paris Committee on Capacity-building, the Executive Committee of the Warsaw International Mechanism on Loss and Damage associated with Climate Change Impacts, and other UNFCCC constituted bodies. Furthermore, it has worked throughout the years with United Nations organizations, intergovernmental organizations and non-governmental organizations.

2. The TEC recognizes that cooperation between governments as well as between governments and non-Party stakeholders at different levels presents a large potential for improving and scaling up climate technologies and creating new market opportunities:

(a) From its work on **South–South cooperation**, the TEC observed that current cooperation initiatives need to be enhanced and enable the participation of a higher number of countries to enhance their relevance, reach and impact – facilitating large-scale deployment of low-emission and climate-resilient technologies – and therefore their contribution to achieving the Paris Agreement and the Sustainable Development Goals. South–South cooperation can complement these efforts, helping countries to build capacity and transfer knowledge on innovating in similar contexts;

(b) Further, the TEC saw many examples of successful South–South and triangular cooperation on technologies for adaptation and mitigation in many sectors, including those prioritized in nationally determined contributions (NDCs), national adaptation plans (NAPs) and TNAs (e.g. energy, agriculture and water). Such collaboration is within reach for all countries;

(c) From its work on **innovation**, the TEC highlighted there is a pressing need to accelerate and strengthen technological innovation so that it can deliver environmentally and socially sound, cost-effective and better-performing climate technologies on a larger and more widespread scale. There are national, regional and international efforts under way to support developing countries in strengthening their national systems of innovation regarding climate technology;

(d) The TEC further emphasized that collaborative research, development and demonstration (RD&D) may play a productive role in helping developing countries to accelerate their action on climate change. Platforms for international RD&D collaboration involving developing countries already exist. However, the current scale of international RD&D collaboration for climate technologies is limited, involving about 30 developing countries and less than 1 per cent of the global RD&D expenditure for agriculture. International collaboration on RD&D may offer benefits such as cost saving, accelerated learning, harmonization of standards and approaches and elimination of duplication.

3. Opportunities for further action on technology development and transfer:

(a) Through its work the TEC observed opportunities for further action on technology development and transfer for countries to speed up and scale up their national efforts to exploit their full potential to reduce emissions and adapt to the impacts of climate change;

(b) On **TNAs** for example, the TEC noted that the priority sectors identified in TNAs do not differ much from those reported by Parties in their NDCs. Therefore, strengthening linkages between the TNA process and the NDC and NAP processes would enhance their effectiveness and responsiveness towards implementation in developing countries. Technology action plans (TAPs) developed as part of the TNA process should be viewed as a platform for NDC and NAP implementation;

(c) South–South and triangular cooperation can be an agile vehicle for advancing the NAP process and the implementation of NDCs, where relevant, in particular through effective knowledge transfer, practical learning and endogenous capacity development for adaptation technologies. Fifteen developing countries highlighted South–South and triangular cooperation in their NDCs as a promising means for supporting the implementation of climate action, complementing national efforts and international support;

(d) On **adaptation**, technologies, for example, in the agriculture and water sectors enhance resilience to climate change and can offer mitigation co-benefits. In applying technologies for adaptation, the significant synergies, trade-offs and co-benefits with mitigation should be considered and pursued;

(e) On **mitigation**, the identification and implementation of adequate mitigation measures in the energy sector often fails because of a number of unaddressed needs and challenges. Among the most important are little awareness of energy efficiency and renewable energy potential, limited access to finance, the need for capacity-building of

different target groups, and lack of effective policy and regulatory frameworks. Addressing these barriers would accelerate the widespread use of the technologies;

(f) On **technological innovation**, incubators and accelerators may play an important role in addressing the challenges faced by small firms and entrepreneurs;

(g) On **climate technology financing**, the promotion of enabling environments conducive to climate technology financing and investment that are long-lasting, loud and legal needs to be continuously encouraged;

(h) The TEC appreciates that its composition has progressed over time in terms of gender balance and women leadership.

## II. Where do we want to go?

4. The future work of the TEC will need to consider technological solutions that can help countries to achieve the purpose of the Paris Agreement as guided by the technology framework:

(a) Environmental sound and socially acceptable climate technologies for mitigation and adaptation will play an important role in the implementation of NDCs and NAPs for all countries to realize the transformational changes envisioned in the Paris Agreement;

(b) In this regard, the future work of the TEC will need to consider technological solutions that can help countries to implement the Paris Agreement, which may include available technologies, indigenous knowledge and technologies, endogenous, innovative and new technologies for adaptation and mitigation. The co-benefits, opportunities, risks and social, economic and environmental impacts of such technologies will need to be taken into consideration;

(c) The TEC should contribute to increasing resource efficiency and strengthening cooperation among various actors, such as governments, the private sector, financial institutions and the scientific community in the field of climate technology development and deployment.

## III. How do we get there?

5. The TEC is of the view that governments and non-Party stakeholders must step up efforts to accelerate the deployment of emerging technologies and innovative solutions to support the transformational changes envisioned in the Paris Agreement. The TEC will facilitate its engagement in these activities with stakeholders:

(a) Measures should be adopted for **scaling up the deployment of viable technologies** that encompass and address regulatory, financial, technical and societal aspects:

(i) Enhanced financial, technical and capacity-building support are needed to facilitate the implementation of TAPs and updating of TNAs, which will bring economic, environmental and social benefits to countries. Further funding to conduct TNAs and implement TNA results, beyond the current scope of the global TNA project funding, is encouraged;

(ii) Cooperation between countries could help them to implement the results of TNAs, beyond the current technical support provided and beyond the current scale of implementation. Such cooperation may include information-sharing on regional implementation of environmentally sound adaptation and mitigation technologies, related success stories, lessons learned, opportunities and challenges;

(iii) Engaging the financial and business community at the international and national level, at an early stage, is crucial to enhancing access to financing for technology development and transfer. The government plays a key role in fostering private sector involvement by designing and implementing policies, regulations and



standards that create enabling environments and favourable market conditions for climate technologies;

(iv) Facilitating the involvement of the research community and civil society in the development and testing of low-emission and climate-resilient technologies is fundamental to accelerating the transition to a low-carbon economy;

(b) **New and innovative technologies** are needed to accelerate the transition towards low greenhouse gas emissions and climate-resilient development:

(i) National systems of innovation play a central role in supporting Parties in undertaking efficient and effective technological change in response to climate change. Strengthening them provides an effective and efficient way to enhance national capacity to address climate change;

(ii) Governments can accelerate efforts to meet climate challenges by increasing public expenditure on climate technology RD&D. To stimulate private RD&D spending, governments can provide a clear policy signal of long-term commitment to reducing greenhouse gases and building resilience to climate change. They can furthermore strengthen enabling environments that accelerate private investment;

(iii) Governments can also ensure that investments in national technological innovation are aligned with national priorities and effective in the context of broader economic and social development;

(iv) Collaborative RD&D should be promoted as a way to share knowledge and experience between developed and developing countries, including through North–South and South–South collaboration, in order to meet the technology needs of developing countries;

(v) Attention should be paid to the creation of an inclusive innovation process that involves all key stakeholders, facilitating the incorporation of diverse and relevant expertise, knowledge and views and generating awareness of the benefits and impacts. Indigenous and local knowledge and technologies should be incorporated into national innovation systems;

(vi) There are estimated to be around 2,000 technology incubators and 150 accelerators worldwide. However, fewer than 70 are estimated to be climate technology incubators and accelerators, and just 25 of the 70 are in developing countries. There is a need to develop a greater understanding of why there is such a limited number of climate technology incubators and accelerators in developing countries, given the potential benefits. There is also a need to gather more information on the impact of the existing climate technology incubators and accelerators in developing countries;

(c) It is important to ensure sustainable, predictable and sufficient funding for the two bodies of the **Technology Mechanism**, the TEC and the CTCN, for them to continue implementing their functions to support countries in accelerating the development and transfer of climate technologies and the implementation of climate policies;

(d) Strengthening the link with both the **Technology Mechanism and the Financial Mechanism** is also important, particularly increasing the existing collaboration between the TEC, the CTCN and the Green Climate Fund with respect to exploring ways of catalysing finance for climate technology incubators and accelerators in developing countries.